

VOCABULAIRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



En avril 2006, le gouvernement du Québec adoptait la Loi sur le développement durable, où il est mentionné notamment que :

Les mesures prévues par le projet de loi concourent à mieux intégrer la recherche d'un développement durable dans les politiques, les programmes et les actions de l'Administration, ainsi qu'à assurer, notamment par la prise en compte d'un ensemble de principes et par l'adoption d'une stratégie de développement durable, la cohérence des actions gouvernementales en ce domaine.

Un partenariat entre l'Office québécois de la langue française, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et le Bureau de normalisation du Québec a permis de valider et de rendre disponible une terminologie illustrant certains concepts en matière de développement durable, dont quelques-uns sont propres à la démarche québécoise. L'Office réalise ainsi l'une des actions prévues dans son plan d'action de développement durable, qui consistait à structurer le savoir dans ce domaine et à clarifier des termes inhérents au développement durable.

Cette terminologie s'adresse d'abord au personnel de l'Administration qui doit s'acquitter de ses obligations, notamment en mettant en œuvre des plans d'action et en rédigeant des rapports de développement durable, mais aussi au grand public qui détient maintenant un outil pour mieux comprendre l'engagement de notre société à préserver le bien-être des générations actuelles et futures.

Symboles



Termes privilégiés



Termes utilisés dans certains contextes



Termes déconseillés

Ce vocabulaire est accessible en ligne à l'adresse suivante :

oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/dictionnaires/terminologie_deve_durable.aspx.

Version PDF du 15 avril 2024

Avertissement : Lors de la conversion du format HTML au format PDF, il est possible que certains caractères spéciaux ou signes typographiques (comme les espaces insécables) n'aient pas été correctement conservés. En cas de disparité, c'est la version en ligne du vocabulaire qui prévaut.

VOCABULAIRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Index

A

activité d'évaluation de la conformité par première partie, 1
activité d'évaluation de la conformité par seconde partie, 2
activité d'évaluation de la conformité par tierce partie, 3
affichage environnemental, 4
agriculture soutenue par la communauté, 5
amélioration continue, 6
analyse du cycle de vie, 7
analyse du cycle de vie simplifiée, 8
analyse sociale du cycle de vie, 9
approche du cycle de vie, 10
approche par capitaux, 11
approvisionnement responsable, 12
audit, 13

B

biodégradable, 14
biodiversité, 15
bourse du carbone, 16

C

cadre de gestion, 17
cadre de gestion environnementale, 18
capacité de charge, 19
capital, 20
capital financier, 21
capital humain, 22
capital naturel, 23
capital produit, 24
capital social, 25
carboneutre, 26
certification, 27
chaîne logistique, 28
code de bonne pratique, 29
code de déontologie, 30
code d'éthique, 31
commerce équitable, 32
commissaire au développement durable, 33
compostable, 34
consommation responsable, 35
croissance, 36
cycle de vie, 37

VOCABULAIRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Index

D

déclaration environnementale, 38
décroissance, 39
développement, 40
développement durable, 41
durabilité, 42
durabilité faible, 43
durabilité forte, 44
durable, 45

E

écoconception, 46
écoconseiller diplômé, 47
écoefficacité, 48
écofiscalité, 49
écologie, 50
écologie, 51
écologie industrielle, 52
écologique, 53
écologique, 54
écologiste, 55
écologue, 56
économie sociale, 57
écosystème, 58
efficacité énergétique, 59
empreinte de carbone, 60
empreinte écologique, 61
entreprise d'économie sociale, 62
environnement, 63
environnemental, 64
environnemental, 65
environnemental, 66
environnementaliste, 67
équité intergénérationnelle, 68
équité intragénérationnelle, 69
étiquetage écologique, 70
étiquetage environnemental, 71
étiquette écologique, 72
étiquette environnementale, 73
évaluation de la conformité, 74
externalité, 75

F

financement responsable, 76
flux, 77

G

gaz à effet de serre, 78
gestion du cycle de vie, 79
gestion du risque, 80
gestion intégrée, 81
gestion participative, 82
gouvernance, 83

I

indicateur, 84
indicateur de développement durable, 85
indice de développement humain, 86
indice de progrès véritable, 87
innovation sociale, 88
inventaire des émissions de gaz à effet de serre, 89
investissement socialement responsable, 90

L

logistique, 91
logistique, 92
logistique inverse, 93

M

milieu naturel, 94

N

normalisation, 95
norme, 96
norme internationale de comportement, 97

O

organisme de normalisation, 98

VOCABULAIRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Index

P

partie prenante, 99
patrimoine culturel, 100
patrimoine naturel, 101
perspective du cycle de vie, 102
politique d'approvisionnement responsable, 103
principe, 104
principe d'accès au savoir, 105
principe de partenariat et de coopération intergouvernementale, 106
principe de participation et d'engagement, 107
principe de précaution, 108
principe de préservation de la biodiversité, 109
principe de prévention, 110
principe de production et de consommation responsables, 111
principe de protection de l'environnement, 112
principe de protection du patrimoine culturel, 113
principe de respect de la capacité de support des écosystèmes, 114
principe de santé et de qualité de vie, 115
principe de subsidiarité, 116
principe d'efficacité économique, 117
principe d'équité et de solidarité sociales, 118
principe des 3RV-E, 119
principe du pollueur-payeur, 120
principes de développement durable, 121
production responsable, 122
protection de l'environnement, 123

R

rapport de développement durable, 124
recyclable, 125
reddition de comptes, 126
rentabilité sociale, 127
responsabilité, 128
responsabilité élargie des producteurs, 129
responsabilité sociétale, 130
responsable, 131

S

stock de capital, 132
substituabilité, 133
système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre, 134

V

valorisable, 135



1. activité d'évaluation de la conformité par première partie

Définition

Activité d'évaluation de la conformité réalisée par la personne ou l'organisation qui fournit l'objet.

Notes

Les désignations de première, seconde et tierce partie utilisées pour caractériser les activités d'évaluation de la conformité par rapport à un objet donné ne doivent pas être confondues avec la désignation juridique de parties prenantes à un contrat.

 activité d'évaluation de la conformité par première partie n. f.

anglais

first-party conformity assessment activity

2. activité d'évaluation de la conformité par seconde partie

Définition

Activité d'évaluation de la conformité réalisée par une personne ou une organisation qui a un intérêt dans l'utilisation de l'objet.

Notes

Parmi les personnes ou les organisations qui réalisent des activités d'évaluation de la conformité par seconde partie figurent, par exemple, les acheteurs ou utilisateurs de produits ou les clients potentiels qui cherchent à s'appuyer sur un système de management d'un fournisseur ou sur des organisations représentant ces intérêts.

 activité d'évaluation de la conformité par seconde partie n. f.

anglais

second-party conformity assessment activity

3. activité d'évaluation de la conformité par tierce partie

Définition

Activité d'évaluation de la conformité réalisée par une personne ou un organisme qui est indépendant de la personne ou de l'organisation qui fournit l'objet et des intérêts de l'utilisateur concernant ledit objet.

 activité d'évaluation de la conformité par tierce partie n. f.

anglais

third-party conformity assessment activity



4. affichage environnemental

Définition

Action de mettre à la disposition des consommateurs des renseignements objectifs concernant les effets d'un produit sur l'environnement, à des fins de comparaison entre produits de même catégorie.

Notes

L'affichage environnemental peut se faire, par exemple, au moyen d'une [étiquette environnementale](#) apposée sur le produit ou par un document de présentation technique accompagnant le produit.



affichage environnemental n. m.

anglais

environmental display

5. agriculture soutenue par la communauté

Définition

Agriculture fondée sur un système de partenariat en vertu duquel les gens s'inscrivent et paient d'avance un producteur agricole pour recevoir, selon les conditions fixées et à un point de chute précis, une quantité déterminée de denrées.

Notes

Les denrées fournies peuvent être, par exemple, des légumes, des fruits et de la viande ou des produits transformés.

L'agriculture soutenue par la communauté est une formule qui permet, entre autres, de mettre en pratique la protection de l'environnement, la solidarité sociale et d'accepter de partager les risques et les bénéfices que représente la production agricole.



agriculture soutenue par la communauté n.
f.
ASC n. f.

anglais

community supported agriculture
CSA

6. amélioration continue

Définition

Mode de gestion qui favorise l'adoption d'améliorations graduelles qui s'inscrivent dans une recherche quotidienne d'efficacité et de progrès en faisant appel à la créativité de tous les acteurs de l'organisation.

Notes

L'amélioration continue touche les processus, les biens et les services.



amélioration continue n. f.



amélioration continue du processus n. f.
kaizen n. m.

Le terme *amélioration continue du processus* (en anglais, *continuous process improvement* dont le sigle est *CPI*) est moins fréquent dans l'usage actuel et il est plus restrictif que le terme *amélioration continue*.

Kaizen vient du japonais *kaï* qui signifie « changement » et *zen* qui signifie « bon » (« changement pour le mieux »).

Le concept d'« amélioration continue » a été adopté il y a plusieurs années au Japon, où il est connu sous le nom de *kaizen* (qui s'écrit parfois *kaïzen* en français). Ce mot est souvent employé en anglais comme en français.

anglais

continuous improvement
kaizen

7. analyse du cycle de vie

Définition

Analyse visant à déterminer et à mesurer les impacts environnementaux, les conséquences sociales ou les coûts d'un produit ou d'un procédé tout au long de son [cycle de vie](#).

Notes

L'analyse du cycle de vie peut être réalisée selon une méthode d'évaluation normalisée comportant quatre grandes étapes : la définition des objectifs et du champ d'analyse, l'inventaire du cycle de vie, l'évaluation des conséquences et l'interprétation des résultats.

L'analyse du cycle de vie a d'abord été créée dans une perspective environnementale, mais elle peut aussi porter sur la dimension sociale ou économique du développement durable.



analyse du cycle de vie n. f.
ACV n. f.
analyse de cycle de vie n. f.
ACV n. f.

En France, le terme *analyse du cycle de vie* de même que son sigle *ACV* sont recommandés officiellement par la Commission d'enrichissement de la langue française, depuis 2010.

anglais

life cycle assessment
LCA
life cycle analysis
LCA

8. analyse du cycle de vie simplifiée

Définition

[Analyse du cycle de vie](#) pour laquelle seuls les éléments les plus pertinents parmi les catégories d'atteintes à l'environnement et les étapes du cycle de vie d'un produit sont retenus.



Notes

L'analyse simplifiée du cycle de vie permet entre autres d'éviter les coûts associés à une analyse du cycle de vie complète.

- ✓ analyse simplifiée du cycle de vie n. f.
- analyse du cycle de vie simplifiée n. f.
- ACV simplifiée n. f.
- ACVS n. f.

anglais

simplified LCA
streamlined life cycle assessment
streamlined LCA
SLCA
streamlined life cycle analysis
simplified life cycle analysis

9. analyse sociale du cycle de vie

Définition

Analyse visant à définir les principaux effets sociaux et socioéconomiques d'un produit, d'un procédé ou d'un service tout au long du [cycle de vie](#), depuis l'extraction des matières premières jusqu'à la fin de vie.

- ✓ analyse sociale du cycle de vie n. f.
- ASCV n. f.
- analyse sociale et socioéconomique du cycle de vie n. f.

anglais

social life cycle assessment
SLCA
social LCA
social and socio-economic life cycle assessment
social life cycle analysis
social and socio-economic LCA

10. approche du cycle de vie

Définition

Méthode structurée servant à évaluer quantitativement ou qualitativement les effets environnementaux ou sociaux d'un produit, d'un procédé ou d'un service en prenant en compte son [cycle de vie](#) complet.



Notes

Parmi les diverses approches du cycle de vie, on trouve l'[analyse du cycle de vie](#), l'[analyse sociale du cycle de vie](#) et le calcul du coût total de propriété.



approche du cycle de vie n. f.

Approche du cycle de vie peut également désigner, de façon plus abstraite, la prise en compte du concept de cycle de vie dans la prise de décision, en vue d'une réduction des effets négatifs sur l'environnement et la société.

anglais

life cycle approach

11. approche par capitaux

Définition

Cadre d'analyse servant à mesurer, à l'aide d'indicateurs, les stocks et les [flux](#) liés aux capitaux afin de faire le suivi d'une démarche de développement durable.

Notes

Dans la démarche québécoise de développement durable, cinq types de capitaux sont pris en compte dans l'approche par capitaux : le [capital humain](#), le [capital social](#), le [capital produit](#), le [capital financier](#) et le [capital naturel](#). Dans la documentation spécialisée, on trouve parfois trois types de capitaux correspondant aux trois piliers du développement durable : le capital économique, le capital social et le capital environnemental. Finalement, certains auteurs opposent seulement deux types de capitaux : le capital naturel et le capital artificiel.

Occasionnellement, le nombre de capitaux pris en compte est précisé dans le terme utilisé. Par exemple, on trouve *approche des cinq capitaux* ou *modèle des quatre capitaux*.



approche par le capital n. f.

approche par capitaux n. f.

modèle du capital n. m.

anglais

capital-based approach

capital approach

capital model

12. approvisionnement responsable

Définition

Mode d'approvisionnement qui tient compte de critères environnementaux, sociaux et économiques dans une perspective de [développement durable](#).



Notes

Au-delà des considérations habituelles comme le rapport qualité-prix et la disponibilité, l'approvisionnement responsable intègre des critères de développement durable, voire des principes éthiques qui peuvent notamment s'appliquer à la sélection des produits (recyclabilité, consommation énergétique, provenance, coût total de propriété) et des fournisseurs (performance environnementale, conditions de travail, développement socioéconomique local, gouvernance, respect du bien-être animal).

L'approvisionnement responsable s'inscrit souvent dans une démarche de responsabilité sociétale des entreprises.



approvisionnement responsable n. m.

approvisionnement durable n. m.

acquisition responsable n. f.

acquisition durable n. f.



approvisionnement écoresponsable n. m.

achat durable n. m.

achat responsable n. m.

L'adjectif *écoresponsable* signifie « qui fait preuve ou qui témoigne d'une attitude responsable à l'égard de la protection de l'environnement ». Contrairement à **responsable** et à **durable**, il n'englobe pas les trois dimensions du développement durable (environnement, société et économie).

Les mots formés avec *éco-* s'écrivent généralement sans trait d'union.

Les termes *achat durable* et *achat responsable* ne sont pas privilégiés, car l'achat est une composante de l'approvisionnement. Qui plus est, le mot *achat* désigne l'action d'acquérir un bien, un droit, un service contre paiement. Or, dans le cadre d'un processus d'approvisionnement responsable, l'obtention de biens ou de services peut aussi se faire par la location, l'échange, le prêt ou le don.

anglais

responsible procurement

sustainable procurement

responsible purchasing

sustainable purchasing

responsible sourcing

sustainable sourcing

13. audit

Définition

Examen méthodique, indépendant et documenté d'un processus, afin de déterminer s'il satisfait aux critères établis.

Notes

Il ne faut pas confondre l'audit et la vérification, qui n'a pas à être réalisée par un tiers indépendant. Lorsque l'audit provient de l'extérieur de l'organisation, les critères sont souvent déterminés par une **norme**.

L'audit peut porter sur une activité ciblée ou sur l'ensemble des activités d'une organisation.

Parmi les types d'audits, notons l'audit informatique, l'audit de la qualité, l'audit technologique et l'audit comptable.



audit n. m.

Le t final est prononcé. Pour plus de précisions, voir l'article *Prononciation des mots se terminant par un t précédé d'une voyelle* de la Banque de dépannage linguistique.

anglais

audit

14. biodégradable

Définition

Qui peut se décomposer sous l'action d'organismes vivants en milieu aérobie ou anaérobie.

Notes

La durée de biodégradation d'une matière dépend notamment de son degré de biodégradabilité.



biodégradable adj.

Les mots composés avec le préfixe *bio-* s'écrivent généralement sans trait d'union.

En France, le terme *biodégradable* est recommandé officiellement par la Commission d'enrichissement de la langue française, depuis 2016.

anglais

biodegradable

15. biodiversité

Définition

Ensemble des organismes vivants d'une région donnée, considérés dans la pluralité des espèces, la diversité des gènes au sein de chaque espèce et la variabilité des [écosystèmes](#).



biodiversité n. f.
diversité biologique n. f.

Les termes *biodiversité* et *diversité biologique* désignent aussi, par extension, l'ensemble des organismes vivant sur Terre.

anglais

biodiversity
biological diversity

16. bourse du carbone

Définition

Bourse où se négocient, dans le cadre des politiques de lutte contre les changements climatiques, des droits d'émission de certains polluants, en vue d'aider les industries à minimiser leurs coûts de réduction d'émissions de gaz à effet de serre.



bourse du dioxyde de carbone n. f.
bourse du CO₂ n. f.
bourse du carbone n. f.

Même si le dioxyde de carbone n'est pas le seul gaz à effet de serre (GES) et que sur le plan strictement scientifique il n'est pas tout à fait exact, dans ce champ conceptuel lié aux GES, de parler de *bourse du carbone*, il est convenu internationalement de faire cette métonymie puisque l'unité de mesure commune utilisée est la tonne d'équivalent dioxyde de carbone, le dioxyde de carbone étant, en quantité, le principal gaz à effet de serre produit par l'activité humaine.

anglais

carbon exchange

17. cadre de gestion

Définition

Ensemble des moyens mis en œuvre pour soutenir la prise de décision en vue de l'atteinte des objectifs visés.



cadre de gestion n. m.



cadre managérial n. m.

Le terme *managérial*, dans *cadre managérial*, n'est pas retenu même si cet emprunt intégral à l'anglais est relevé dans certains ouvrages lexicographiques avec une graphie francisée. Son emploi n'ajoute rien au terme *cadre de gestion* qui est très bien implanté dans les domaines de la gestion et de l'administration publique.

anglais

management framework

18. cadre de gestion environnementale

Définition

[Cadre de gestion](#) qui permet à une organisation d'évaluer les conséquences de ses activités sur l'environnement afin d'en réduire les effets négatifs, selon un processus ordonné.

Notes

Dans l'administration publique québécoise, le cadre de gestion environnementale fait référence à une structure plus souple que celle prévue par un système de gestion environnementale, mais transcende néanmoins l'application de gestes ponctuels. Il est destiné aux organisations dont les activités sont majoritairement de nature administrative.



cadre de gestion environnementale n. m.
CGE n. m.

anglais

environmental management framework



19. capacité de charge

Définition

Quantité maximale d'individus d'une population animale ou végétale que peut accueillir un [écosystème](#) étant donné les ressources disponibles.



capacité de charge n. f.
capacité limite du milieu n. f.
capacité de support n. f. **rare**

Le terme capacité de support désigne par ailleurs le concept de « pression maximale qui peut être exercée sur un écosystème sans porter atteinte à son intégrité ». Ce sens découle du présent concept, mais est appliqué à la protection de l'environnement et au [développement durable](#).



capacité porteuse n. f.

Le terme *capacité porteuse* est un calque de l'anglais *carrying capacity* qui ne décrit pas adéquatement le concept en question. L'adjectif *porteur* n'a pas ce sens en français.

anglais

carrying capacity

20. capital

Définition

Richesse composée d'un stock qui fournit des biens et des services, et dont dispose une société pour assurer son bien-être et sa prospérité.

Notes

Dans la démarche québécoise de développement durable, cinq types de capitaux sont pris en compte dans l'[approche par capitaux](#) : le capital humain, le capital social, le capital produit, le capital financier et le capital naturel. Dans la documentation spécialisée, on trouve parfois trois types de capitaux correspondant aux trois piliers du développement durable : le capital économique, le capital social et le capital environnemental. Finalement, certains auteurs opposent seulement deux types de capitaux : le capital naturel et le capital artificiel. : le capital humain, le capital social, le capital produit, le capital financier et le capital naturel. Dans la documentation spécialisée, on trouve parfois trois types de capitaux correspondant aux trois piliers du développement durable : le capital économique, le capital social et le capital environnemental. Finalement, certains auteurs opposent seulement deux types de capitaux : le capital naturel et le capital artificiel.



capital n. m.

anglais

capital

21. capital financier

Définition

Capital constitué de la monnaie, des divers dépôts bancaires, des actions et obligations, des produits dérivés, des débiteurs, des fonds de pension et des réserves pour les assurances.



capital financier n. m.



anglais

financial capital

22. capital humain

Définition

Capital constitué des connaissances, des habiletés, des compétences et des attributs des individus, et qui contribue à déterminer la capacité de production d'une société.



capital humain n. m.

anglais

human capital

23. capital naturel

Définition

Capital constitué des ressources renouvelables et non renouvelables du sol et des **écosystèmes**.



capital naturel n. m.

anglais

natural capital

24. capital produit

Définition

Capital constitué des éléments d'actif utilisés dans les processus de production et qui ont une durée de vie supérieure à un an, ainsi que d'inventaires et d'objets de valeur.

Notes

Cela comprend par exemple la machinerie, les bâtiments, les infrastructures, les ouvrages de génie civil, les logiciels et les œuvres artistiques.



capital produit n. m.

capital manufacturé n. m.

capital manufacturier n. m.

anglais

produced capital

man-made capital

manufactured capital



25. capital social

Définition

Capital constitué des réseaux, des normes et des valeurs partagées garantissant la cohésion sociale et le maintien des systèmes culturels.

✓ **capital social** n. m.

anglais

social capital

26. carboneutre

Définition

Dont le bilan des émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère est compensé par des gestes écoresponsables ou par la production et le stockage d'énergie renouvelable.

Notes

Le covoiturage, le compostage, la plantation d'arbres et l'achat de crédits de carbone sont des exemples d'actions écologiquement responsables qui s'inscrivent dans une démarche carboneutre.

Des bâtiments carboneutres peuvent compenser l'énergie consommée pour le chauffage et l'éclairage, par exemple, par celle produite par des panneaux solaires photovoltaïques.

✓ **carboneutre** adj.

Le terme *carboneutre*, calqué sur l'anglais *carbon-neutral*, est acceptable en français. En effet, il est formé de *carbo-* (qui provient lui-même du latin *carbo*, « charbon »), duquel dérive *carbone*, et de l'élément *neutre*, qui est à associer au verbe *neutraliser* au sens de « rendre neutre, empêcher d'agir, par une action contraire qui tend à annuler les effets ».

On dira, par exemple : *des entreprises carboneutres, un événement carboneutre.*

! **neutre en carbone** loc. adj.

Bien que la locution adjectivale *neutre en carbone* soit couramment employée dans l'usage, elle est déconseillée parce que sa construction a peu de sens en français. En effet, c'est le bilan des émissions qui est neutre. Or l'expression qualifie souvent une initiative, une organisation ou un État. On devrait plutôt dire, dans ces cas, que « le bilan des émissions de gaz à effet de serre est neutre ».

✗ **net-zéro**

Le calque *net-zéro*, parfois employé pour qualifier les actions qui visent à atteindre la carboneutralité à l'échelle mondiale dans le contexte de l'Accord de Paris de 2015, est déconseillé. En effet, la formation « adjectif + nombre » est inhabituelle et incomplète. En l'occurrence, il s'agit d'un raccourci pour la périphrase « dont le bilan des émissions de gaz à effet de serre est égal à zéro ».

anglais

carbon-neutral

27. certification

Définition

Évaluation réalisée par une tierce partie, relative à des produits, à des processus ou à des services.



certification n. f.

anglais

certification

28. chaîne logistique

Définition

Ensemble des processus, depuis l'acheminement des matières premières jusqu'à la livraison des biens et des services, qui sont reliés afin de satisfaire les besoins des différentes clientèles.

Notes

Dans une organisation, la chaîne logistique permet l'optimisation des ressources et la réduction des coûts. Elle comprend toutes les activités entourant la distribution et la transformation des matières, la transmission et le traitement de l'information, à partir des sources d'approvisionnement des fournisseurs jusqu'aux biens et services livrés aux clients finaux, qui sont ainsi inclus dans le processus de production.



chaîne logistique n. f.
chaîne d'approvisionnement n. f.

Le mot *chaîne* peut aussi s'écrire *chaîne* en vertu des rectifications de l'orthographe (*chaîne logistique*, *chaîne d'approvisionnement*).

anglais

supply chain
logistics chain
logistic chain

29. code de bonne pratique

Définition

Document qui recommande des politiques, des principes généraux ou des lignes directrices en matière de conception ou de prestation de services professionnels ou de services grand public.



code de bonne pratique n. m.
code de pratique n. m.



anglais

code of practice
code of good practice

30. code de déontologie

Définition

Texte réglementaire énonçant les règles de conduite professionnelle qui régissent l'exercice d'une profession ou d'une fonction et faisant état des devoirs, des obligations et des responsabilités auxquels sont soumis ceux qui l'exercent.

Notes

Par exemple, le code de déontologie des médecins, des avocats, des policiers ou des juges.

Le terme *code de conduite*, parfois confondu avec *code de déontologie* et *code d'éthique*, désigne particulièrement un ensemble de règles écrites qu'une entreprise ou un organisme s'engage à observer et qui régissent la conduite de son personnel et de ses dirigeants.



code de déontologie n. m.
code déontologique n. m.

anglais

code of ethics
code of practice
professional code of conduct
code of professional conduct

Le terme *code of ethics* désigne aussi bien le concept de « code d'éthique » que celui de « code de déontologie ». Toutefois, en français, le terme *code d'éthique* fait plutôt référence au texte qui énonce les valeurs et les principes à connotation morale ou civique auxquels adhère une organisation et qui servent de guide à un individu ou à un groupe afin de l'aider à juger de la justesse de ses comportements.

31. code d'éthique

Définition

Texte énonçant les valeurs et les principes à connotation morale ou civique auxquels adhère une organisation, et qui servent de guide à un individu ou à un groupe afin de l'aider à juger de la justesse de ses comportements.

Notes

Le terme *code de conduite*, parfois confondu avec *code de déontologie* et *code d'éthique*, désigne particulièrement un ensemble de règles écrites qu'un organisme ou une entreprise s'engage à observer et qui régissent la conduite de son personnel et de ses dirigeants.



code d'éthique n. m.



anglais

ethical code
ethic
code of ethics

Le terme *code of ethics* désigne aussi bien le concept de « code d'éthique » que celui de « code de déontologie ». Toutefois, en français, le terme *code de déontologie* fait référence au texte réglementaire énonçant les règles de conduite professionnelle qui régissent l'exercice d'une profession ou d'une fonction et faisant état des devoirs, des obligations et des responsabilités auxquels sont soumis ceux qui l'exercent. Par exemple, le code de déontologie des médecins, des avocats, des policiers ou des juges.

32. commerce équitable

Définition

Partenariat commercial pour la mise en marché de produits à partir de principes qui s'inscrivent dans une perspective de [développement durable](#) en offrant de meilleures conditions commerciales et en garantissant les droits des producteurs et des travailleurs marginalisés.

Notes

Les principes du commerce équitable dépassent le simple point de vue du développement économique. En effet, ils s'appuient sur le respect des travailleurs en n'exigeant aucun travail forcé de la part des adultes et des enfants, sur une pratique de l'agriculture qui respecte l'environnement, sur une gestion démocratique qui assure une juste part de profits entre les producteurs regroupés en coopérative de travail, sur un commerce direct qui limite les intermédiaires, sur un juste prix qui est fixé par rapport aux coûts de production et sur un engagement à long terme qui favorise le crédit, dont le financement provisoire de projets.

À l'origine, le commerce équitable concernait essentiellement les produits alimentaires (café, cacao, bananes, etc.) et artisanaux, mais ses principes peuvent également s'appliquer aux produits industriels.



commerce équitable n. m.

anglais

fair trade

33. commissaire au développement durable

Définition

Haut fonctionnaire responsable de la vérification quant à l'atteinte des objectifs de [développement durable](#) fixés par un gouvernement.

Notes

Au Québec, le commissaire au développement durable est un vérificateur général adjoint nommé par le vérificateur général.



commissaire au développement durable n.
m. ou f.

anglais

Sustainable Development Commissioner



34. compostable

Définition

Qui peut être transformé en compost sous l'action de microorganismes en milieu aérobie.

Notes

Les résidus alimentaires, les résidus verts et les emballages de papier ou de carton souillés par des aliments sont des exemples de matières compostables.



compostable adj.

anglais

compostable

35. consommation responsable

Définition

Mode de consommation qui tient compte de critères environnementaux, sociaux et économiques dans une perspective de [développement durable](#).

Notes

La consommation responsable résulte d'une prise de conscience des conséquences jugées négatives de la consommation. Plutôt que de se fier uniquement au rapport qualité-prix, le consommateur responsable prend ses décisions d'achat en fonction de critères de développement durable, voire de valeurs morales ou politiques. Au-delà du processus d'achat, la consommation responsable englobe l'usage qui est fait d'un produit jusqu'à son traitement en fin de vie. L'achat écologique, l'achat local, la consommation collaborative, le recyclage et le compostage sont considérés comme des exemples de comportements de consommation responsable.



consommation responsable n. f.
consommation durable n. f.



consommation écoresponsable n. f.

L'adjectif *écoresponsable* signifie « qui fait preuve ou qui témoigne d'une attitude responsable à l'égard de la protection de l'environnement ». Contrairement à [responsable](#) et à [durable](#), il n'englobe pas les trois dimensions du développement durable (environnement, société et économie).

Les mots formés avec *éco-* s'écrivent généralement sans trait d'union.

anglais

responsible consumption
sustainable consumption

36. croissance

Définition

Augmentation, sur une longue période, de la valeur de la production de biens et de services d'une unité économique.



Notes

La croissance est généralement calculée grâce au produit intérieur brut (PIB) ou au revenu national brut (PNB).

Les concepts de « croissance » et de « [développement](#) » sont parfois confondus. Alors que la croissance est quantitative, le développement correspond à la transformation qualitative d'une unité économique.

✓ croissance n. f.

anglais

growth

37. cycle de vie

Définition

Ensemble des étapes de la vie d'un produit, d'un procédé ou d'un service.

Notes

Les étapes du cycle de vie d'un produit ou d'un service sont, par exemple : l'extraction et la transformation des matières premières, la fabrication, l'emballage et la distribution, l'utilisation, la fin de vie.

✓ cycle de vie n. m.

anglais

life cycle

38. déclaration environnementale

Définition

Renseignement relatif aux effets sur l'environnement d'une entreprise ou d'un produit, et visant à orienter le choix des consommateurs vers les produits portant le moins atteinte à l'[environnement](#).

Notes

Ce renseignement peut prendre la forme d'une marque apposée sur le produit ([étiquette environnementale](#)). Il peut aussi apparaître dans un document accompagnant le produit, dans une publicité, dans un document promotionnel de l'entreprise, etc.

✓ déclaration environnementale n. f.

anglais

environmental claim



39. décroissance

Définition

Idéologie prônant la diminution de la croissance économique comme solution aux divers problèmes sociaux et environnementaux.

Notes

Cette idéologie, née dans les années 1970 de l'écologisme, est une opposition aux politiques de l'économie de marché, qui soutient la possibilité d'une croissance illimitée. L'idéologie qui sous-tend le [développement durable](#), quant à elle, ne remet pas en cause l'objectif de croissance économique.

✓ décroissance n. f.

anglais

degrowth

40. développement

Définition

Transformation qualitative d'une unité économique accompagnant généralement la [croissance](#) et entraînant la possibilité pour une population de satisfaire ses besoins.

Notes

Le concept de « développement » associé à l'économie d'un pays apparaît dans la langue française après la Seconde Guerre mondiale. On parle alors de *sous-développement*, de pays en voie de développement, etc.

Les concepts de « développement » et de « croissance » sont parfois confondus. Alors que le développement est qualitatif, la croissance correspond à un aspect quantitatif (l'augmentation, à long terme, de la valeur de la production de biens et de services).

✓ développement n. m.

anglais

development

41. développement durable

Définition

[Développement](#) qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.



Notes

Cette définition est la reprise intégrale du texte de la Loi sur le développement durable adoptée par le gouvernement du Québec (article 2 de la Loi sur le développement durable (RLRQ, chapitre D-8.1.1)). Par sa large diffusion au sein des différents milieux qui s'intéressent au développement durable, cette définition a le mérite d'être rassembleuse, en plus d'être historiquement marquante pour l'humanité. La notion de « développement » étant en constante évolution, on recense différents points de vue sur la question comme le caractère vague et trop général de cette définition que certains tendent à préciser et à actualiser davantage.

La notion de « développement » associée à l'économie d'un pays apparaît dans la langue française après la Seconde Guerre mondiale. On parle alors de *sous-développement*, de *pays en voie de développement*, etc. Le terme *développement durable*, qui en découle, a été créé dans les années 1980 par l'Union internationale pour la conservation de la nature. Il a par la suite été repris dans le Rapport Brundtland, préparé en 1987, par la Commission de l'Environnement et du Développement des Nations unies, lequel est à l'origine de la large diffusion du terme. Ce rapport avait pour objectif de susciter l'intérêt des dirigeants des divers pays du monde sur le lien univoque existant entre la protection de la biosphère et le développement dit « écologiquement durable » de l'humanité. Contrairement à l'idéologie de la *décroissance*, le développement durable ne remet pas en cause l'objectif de croissance économique.



développement durable n. m.

Développement durable est maintenant le terme le plus largement utilisé dans l'ensemble de la francophonie et sa diffusion a entraîné cette spécialisation du sens de l'adjectif **durable** : « qui vise à satisfaire les principes du développement durable » (: « qui vise à satisfaire les principes du développement durable » (tourisme durable, agriculture durable, etc.).

anglais

sustainable development
environmentally sustainable development

42. durabilité

Définition

Qualité d'un objet, d'une action ou d'une activité qui vise à satisfaire à des principes de respect à long terme de l'environnement physique, social et économique.

Notes

Le concept de « durabilité », qui correspond à une finalité, est à mettre en lien avec le concept de « **responsabilité** », qui découle d'une volonté humaine et correspond au moyen d'atteindre la durabilité.



durabilité n. f.



soutenabilité n. f.

En ce sens, *soutenabilité* est à éviter, car il s'agit d'un calque de l'anglais *sustainability* qui n'est pas adapté pour désigner le concept en question puisque, en français, le substantif *soutenabilité* ne véhicule pas l'idée d'une stabilité dans le temps.

anglais

sustainability



43. durabilité faible

Définition

Conception selon laquelle le [développement durable](#) dépend du maintien du stock global des divers types de capitaux, lequel est rendu possible par la [substituabilité](#) parfaite des capitaux.

Notes

La durabilité faible s'oppose à la [durabilité forte](#) qui, elle, affirme que la [substituabilité](#) entre les capitaux est limitée et que le développement durable dépend du maintien d'un seuil de choix du stock de chacun des capitaux.



durabilité faible n. f.



soutenabilité faible n. f.

Le terme *soutenabilité faible* est à éviter, car *soutenabilité* est un calque de l'anglais *sustainability* qui n'est pas adapté pour désigner le concept en question. En effet, *soutenabilité* ne véhicule pas l'idée d'une stabilité dans le temps, contrairement à *sustainability* et à *durabilité*.

anglais

weak sustainability

44. durabilité forte

Définition

Conception selon laquelle le [développement durable](#) dépend du maintien d'un seuil de choix du stock de chacun des capitaux, ce stock ne pouvant être substitué que de façon limitée par des éléments d'un autre capital.

Notes

La durabilité forte s'oppose à la [durabilité faible](#) qui, elle, affirme que la [substituabilité](#) entre les capitaux est parfaite et que le développement durable dépend du maintien du stock global de l'ensemble des capitaux.

Du concept de la durabilité forte découle celui du capital critique, qui comprend l'ensemble des éléments d'un capital qui ne sont pas substituables et dont la disparition constituerait une perte irréversible.



durabilité forte n. f.



soutenabilité forte n. f.

Le terme *soutenabilité forte* est à éviter, car *soutenabilité* est un calque de l'anglais *sustainability* qui n'est pas adapté pour désigner le concept en question. En effet, *soutenabilité* ne véhicule pas l'idée d'une stabilité dans le temps, contrairement à *sustainability* et à *durabilité*.

anglais

strong sustainability



45. durable

Définition

Se dit d'un objet, d'une action ou d'une activité qui vise à satisfaire à des principes de respect à long terme de l'environnement physique, social et économique.

Notes

Le concept étudié ici est une spécialisation du sens original de l'adjectif *durable* « qui est de nature à durer longtemps », laquelle découle du sens même du terme [développement durable](#).



durable adj.

Pour parler d'une personne « qui tient compte des principes de développement durable », on emploiera l'adjectif [responsable](#). Néanmoins, dans certains syntagmes désignant des comportements ou des activités humaines, *durable* et *responsable* sont synonymes (*production responsable* et *production durable*, *consommation responsable* et *consommation durable*, etc.).

anglais

sustainable

46. écoconception

Définition

Conception de produits ou de procédés caractérisée par le souci de réduire ou de prévenir les impacts environnementaux tout au long de leur [cycle de vie](#).

Notes

L'écoconception repose aussi sur l'idée que les produits ou procédés en question doivent avoir une valeur au moins équivalente à celle des produits ou procédés qui ne seraient pas écoconçus.

L'écoconception peut être envisagée dans tous les secteurs d'activité. La conception d'emballages qui ont peu d'impacts environnementaux, la création de toits végétalisés et l'intégration de matières recyclées dans la fabrication de produits, par exemple, s'inscrivent dans une démarche d'écoconception.



écoconception n. f.
conception écologique n. f.

Les mots formés avec *éco-* s'écrivent généralement sans trait d'union.

En France, le terme *écoconception* est recommandé officiellement par la Commission d'enrichissement de la langue française, depuis 2010.



écodesign

Le terme *écodesign*, calque de l'anglais *ecodesign*, bien qu'il soit généralisé dans l'usage, principalement en Europe francophone, ne convient pas sur le plan sémantique, le nom *design* faisant référence à une « activité créatrice se rapportant aux qualités formelles des objets produits industriellement en vue d'un résultat esthétique s'accordant aux impératifs fonctionnels et commerciaux ».



anglais

ecodesign
ecological design
design for environment
DfE
DFE
green design

47. écoconseiller diplômé, écoconseillère diplômée

Définition

Professionnel diplômé qui travaille à l'intégration des principes fondamentaux de [développement durable](#) dans la gestion des organisations.

Notes

La formation des écoconseillers est fortement axée sur la communication, la psychologie sociale des organisations, l'acquisition d'un [code d'éthique](#), la compréhension interculturelle. Plutôt que d'être un spécialiste de l'environnement, *stricto sensu*, il est un généraliste qui possède une vision élargie de l'environnement.



écoconseiller n. m.
écoconseillère n. f.
écoconseiller diplômé n. m.
écoconseillère diplômée n. f.

La désignation *écoconseiller* est une appellation protégée (également écrite avec trait d'union : *éco-conseiller*) dans près d'une cinquantaine de pays par l'Institut Éco-conseil de Strasbourg. Les personnes légalement porteuses de ce titre doivent obligatoirement avoir suivi et réussi les formations spécialisées exigées en Amérique et en Europe.

Les mots composés avec le préfixe *éco-* s'écrivent habituellement sans trait d'union, sauf lorsque ce préfixe est suivi d'un *i* ou d'un *u*.

Écoconseiller diplômé est un titre protégé au Canada (orthographié *éco-conseiller*) par l'Office de la propriété intellectuelle du Canada, de même que son équivalent anglais *graduated eco-adviser*.

anglais

eco-adviser
eco-advisor
graduated eco-adviser
graduated eco-advisor

48. écoefficacité

Définition

Capacité de produire des biens et des services de qualité et en quantité voulue en ayant comme objectif de réduire les atteintes à l'environnement.



Notes

On peut augmenter l'écocoefficacité d'un bien ou d'un service notamment en diminuant la consommation d'énergie et de ressources naturelles, en réduisant les atteintes environnementales des matériaux utilisés et des déchets générés, et en favorisant la **durabilité** des produits.



écocoefficacité n. f.

Les mots composés avec le préfixe *éco-* s'écrivent sans trait d'union, sauf lorsque ce préfixe est suivi d'un *i* ou d'un *u*.



écocoefficience n. f.

Les mots composés avec le préfixe *éco-* s'écrivent sans trait d'union, sauf lorsque ce préfixe est suivi d'un *i* ou d'un *u*.

anglais

eco-efficiency

49. écofiscalité

Définition

Ensemble des mesures fiscales visant à limiter les atteintes à l'environnement, en incitant notamment les individus et les entreprises à modifier leurs comportements, soit par des abattements d'impôt ou des exonérations d'impôt, ou encore par l'imposition de taxes et de redevances sur les biens et services pouvant avoir des effets préjudiciables à l'environnement.



écofiscalité n. f.

fiscalité écologique n. f.

fiscalité environnementale n. f.

Les mots composés avec le préfixe *éco-* s'écrivent sans trait d'union, sauf lorsque ce préfixe est suivi d'un *i* ou d'un *u*.

anglais

green taxation

environmental taxation

50. écologie

Définition

Science qui étudie les interactions entre les organismes et les relations qu'ils ont avec leur milieu de vie.

Notes

En français comme en anglais, dans la langue courante, les termes *écologie* (*ecology*) et *environnement* (*environment*) sont souvent employés comme de parfaits synonymes, alors qu'ils désignent des concepts liés mais néanmoins différents. En plus du concept étudié ici, les termes *écologie* et *ecology* désignent l'objet même de la science, c'est-à-dire l'ensemble des interactions entre les organismes vivants et leur milieu de vie (comme dans *l'écologie d'un marais* ou *l'écologie d'un récif corallien*); le terme *environnement*, pour sa part, fait plutôt référence à un ensemble d'éléments physiques, chimiques et biologiques, ainsi qu'à des facteurs socioculturels et économiques qui s'influencent les uns les autres.



écologie n. f.

Le terme *écologie* peut également désigner le concept de « protection de l'environnement ».



anglais

ecology

51. écologie

Définition

Ensemble des relations et des interactions que les organismes entretiennent avec leur milieu de vie.

Notes

Ce concept dérive, par métonymie, de celui de « science qui étudie les interactions entre les organismes vivants et les rapports qu'ils ont avec leur milieu de vie », également désigné par le terme [écologie](#).

Dans la langue courante, les termes *écologie* et [environnement](#) sont souvent employés comme de parfaits synonymes, alors qu'ils désignent des concepts liés mais néanmoins différents. Alors que le terme *écologie* désigne, en plus du concept étudié ici, la science qui étudie les interactions entre les organismes vivants et leur milieu, le terme *environnement*, pour sa part, fait plutôt référence à un ensemble d'éléments chimiques, physiques et biologiques, ainsi qu'à des facteurs socioculturels et économiques qui s'influencent les uns les autres.



écologie n. f.

Le terme *écologie* peut également faire référence au concept de « [protection de l'environnement](#) ».

anglais

ecology

52. écologie industrielle

Définition

Approche de gestion des systèmes de production industrielle qui a pour objet la réduction de leurs effets négatifs sur l'environnement par le rapprochement de leur fonctionnement de celui des [écosystèmes](#), lequel est caractérisé par une utilisation optimale et cyclique des ressources.

Notes

L'écologie industrielle repose sur la création de symbioses industrielles, notamment par la mise en place de synergies de mutualisation et de synergies de substitution entre au moins deux organisations distinctes.

L'écologie industrielle est souvent considérée comme l'un des principaux piliers de l'économie circulaire.



écologie industrielle n. f.

EI n. f.

écologie industrielle et territoriale n. f.

EIT n. f.

anglais

industrial ecology

IE

53. écologique

Définition

Qui ne porte pas, ou que très peu, atteinte à la nature, à l'environnement naturel.

Notes

Il importe de distinguer le présent concept et celui désigné par l'adjectif [environnemental](#). L'adjectif *écologique* a une portée plus restreinte, et s'applique surtout au milieu naturel; l'adjectif *environnemental* peut faire référence à des considérations de nature tant biologique que sociale. Néanmoins, ces deux adjectifs sont fréquemment employés de manière synonymique dans des termes complexes du domaine de la protection de l'environnement (par exemple, *fiscalité écologique* et *fiscalité environnementale*; *empreinte écologique* et *empreinte environnementale*).



écologique adj.

vert adj.

Pour désigner le présent concept, on peut également employer des locutions verbales ou adjectivales telles que *qui ne porte pas atteinte à l'environnement* et *respectueux de l'environnement*.

Les adjectifs *écologique* et *vert* peuvent notamment s'employer pour qualifier une industrie, un produit, une action ou une attitude (*choix écologique*, *achat vert*). Ces deux adjectifs s'emploient moins fréquemment pour parler d'une personne, dont on dira généralement qu'elle est respectueuse de l'environnement. L'adjectif *vert* est cependant usité pour qualifier des groupes (*parti vert*, *manifestants verts*).



écolo adj. familier

Il ne faut pas confondre l'emploi adjectival *écolo* (*achat écolo*, *produit écolo*, *choix écolo*) avec la forme tronquée du nom [écologiste](#) : *un, une écolo*. Par ailleurs, les deux formes, adjectivale et nominale, varient en nombre : *des gestes écolos*, *les écolos manifestent*.



écologiquement amical
éco-amical

Les termes *écologiquement amical* et *éco-amical*, calqués sur l'anglais *ecologically-friendly* et *eco-friendly*, sont déconseillés parce qu'ils ne s'intègrent pas aisément au français sur le plan sémantique, l'adjectif *amical* n'ayant pas le sens de « qui ne nuit pas, qui ne fait pas de tort à quelque chose ou à quelqu'un », contrairement à l'anglais *friendly* (dans *ecofriendly*, *environment friendly*, *earth friendly*, etc.).



anglais

ecological
eco-friendly
ecologically-friendly
environmentally-friendly
environment-friendly
earth-friendly
green

Les termes *eco-friendly*, *ecologically-friendly*, *environmentally-friendly*, *environment-friendly* et *earth-friendly* s'écrivent également sans trait d'union (*ecofriendly*, *ecologically friendly*, *environmentally friendly*, *environment friendly*, *earth friendly*).

54. écologique

Définition

Qui concerne les relations que les organismes ont entre eux et avec leur milieu de vie.



écologique adj.

Par référence au présent concept, l'adjectif *écologique* est employé, par exemple, dans *analyse écologique*, *contrôle écologique*, *crise écologique*, *facteurs écologiques*, *science écologique*.

anglais

ecological

55. écologiste

Définition

Partisan du mouvement écologiste qui milite en faveur du respect de la nature et de sa défense contre les atteintes découlant de l'activité humaine.

Notes

Dans la langue courante, *écologiste* et *environnementaliste* sont la plupart du temps employés comme des synonymes. Les distinctions entre les deux concepts ne sont pas faciles à cerner avec précision. On peut dire cependant que, d'une manière générale, l'écologiste propose des solutions plus radicales pour contrer les effets néfastes du développement socioéconomique sur le *milieu naturel*, tandis que l'environnementaliste se veut plus conciliant.



écologiste n. m. ou f.

Le terme *écologiste* peut également faire référence au spécialiste qui étudie les rapports des êtres vivants avec leur milieu (voir *écologue*).



écolo n. m. ou f. langue courante

Le substantif abrégé *écolo* est essentiellement employé en langue courante et peut comporter une connotation plaisante, voire à l'occasion péjorative. Il ne faut pas le confondre avec l'adjectif *écolo* qui est la forme abrégée d'*écologique*.

anglais

ecologist



56. écologie

Définition

Scientifique spécialisé en [écologie](#).



écologue n. m. ou f.
écologiste n. m. ou f.

Le terme *écologue* tend à supplanter l'usage du terme *écologiste* pour désigner le présent concept, parce que ce dernier est surtout employé en parlant des personnes qui sont partisans de l'écologisme, c'est-à-dire du mouvement militant voué au respect de la nature et à sa défense contre les atteintes induites par l'activité humaine.

anglais

ecologist

En anglais, le terme *ecologist* peut désigner le scientifique spécialisé en écologie ou le militant.

57. économie sociale

Définition

Secteur de l'économie se composant des activités productives des entreprises coopératives, des sociétés mutuelles d'assurances, des associations et d'autres organisations assimilées sans but lucratif, qui poursuivent la réalisation à la fois d'une mission sociale et d'objectifs économiques.



économie sociale n. f.

anglais

social economy

58. écosystème

Définition

Ensemble dynamique formé des organismes vivants et de l'environnement non vivant dans lequel ils évoluent, leur interaction constituant l'unité fonctionnelle de base de l'[écologie](#).

Notes

Les dimensions de l'écosystème sont très variables; il peut s'agir d'un océan entier comme de la souche d'un arbre.

L'ensemble des organismes vivants d'un écosystème (plantes, animaux et microorganismes) s'appelle biocénose, alors que l'environnement non vivant est appelé biotope.



écosystème n. m.

Les mots composés avec le préfixe *éco-* s'écrivent sans trait d'union, sauf lorsque ce préfixe est suivi d'un *i* ou d'un *u*.

anglais

ecosystem



59. efficacité énergétique

Définition

Capacité de maximiser un rendement énergétique tout en utilisant un minimum d'énergie.

Notes

L'efficacité énergétique est déterminée par plusieurs facteurs, dont la sélection des formes d'énergie (mazout, électricité, biomasse, etc.), le recours aux technologies, aux équipements et aux procédés les plus appropriés ou performants (p. ex., des fenêtres à haut rendement énergétique et des récupérateurs de chaleur des eaux usées). Elle fait appel à des mesures de sensibilisation, notamment auprès du consommateur, de manière à influencer son comportement et à lui permettre de faire des choix éclairés.

Par exemple, une entreprise qui produit autant ou davantage qu'un compétiteur en utilisant une quantité moindre d'énergie dans son processus de production a une meilleure efficacité énergétique que ce dernier.

À l'échelle d'un territoire, l'amélioration de l'efficacité énergétique est généralement corrélée à la diminution de l'intensité énergétique et à l'augmentation de la productivité énergétique.



efficacité énergétique n. f.
efficience énergétique n. f.

Le terme *efficience énergétique*, calque de l'anglais *energy efficiency*, est acceptable parce qu'il est légitimé par les spécialistes du domaine, qu'il est implanté dans la francophonie et qu'il s'intègre adéquatement au français, notamment sur le plan sémantique. En effet, même s'il est surtout usité en gestion, le nom *efficience* fait référence au « rapport entre les résultats obtenus et les ressources utilisées pour les atteindre » et est donc correctement employé dans le terme *efficience énergétique*.

anglais

energy efficiency

60. empreinte de carbone

Définition

Somme des émissions de gaz à effet de serre découlant des activités humaines.

Notes

Les déplacements, le chauffage mais aussi l'énergie nécessaire à la fabrication et au transport de biens de consommation sont des exemples d'éléments pris en compte dans le calcul de l'empreinte de carbone.

L'empreinte de carbone est exprimée en équivalents dioxyde de carbone.



empreinte de carbone n. f.
empreinte carbone n. f.
empreinte carbonique n. f.
bilan des émissions de gaz à effet de serre
n. m.
bilan de dioxyde de carbone n. m.
bilan de carbone n. m.
bilan carbone n. m.

On trouve également diverses variantes de ces termes où le mot *carbone* est remplacé par *gaz à effet de serre* ou par son sigle (*GES*), ou encore par la formule chimique CO_2 .

Le terme *bilan carbone*, qui désigne le présent concept, est par ailleurs une marque déposée associée à un outil informatique permettant de calculer son empreinte de carbone.



anglais

carbon footprint
carbon dioxide footprint
carbon dioxide budget
carbon dioxide imprint
carbon imprint
carbon budget

61. empreinte écologique

Définition

Mesure équivalant à la superficie des terres productives et des eaux nécessaires pour répondre aux besoins liés à la consommation humaine.

Notes

On peut mesurer l'empreinte écologique d'une personne, d'une entreprise, d'un secteur d'activité, d'une ville, d'un pays. Divers facteurs sont pris en considération pour établir l'empreinte écologique, comme la consommation d'énergie, la pollution générée, l'utilisation des ressources naturelles, la production de déchets. L'unité de mesure utilisée est l'hectare global.



empreinte environnementale n. f.
empreinte écologique n. f.

C'est à tort qu'on utilise le terme *empreinte écologique* pour parler de la trace que laissent les activités humaines sur les **écosystèmes** (naturels).

anglais

ecological footprint
environmental footprint

62. entreprise d'économie sociale

Définition

Entreprise du secteur de l'**économie sociale**, sans but lucratif, qui s'inspire de valeurs démocratiques et qui vise à améliorer les conditions sociales, économiques et environnementales dans une société.

Notes

Les coopératives et les sociétés mutuelles d'assurance sont des exemples d'entreprises d'économie sociale qui poursuivent à la fois une mission sociale et des objectifs économiques.

L'entreprise d'économie sociale se caractérise par sa finalité sociale plutôt que par la maximisation de ses profits en vue de rétribuer ses investisseurs, et par sa tendance à produire des services à haut contenu relationnel plutôt que des biens matériels.

Elle se caractérise également par son autonomie de gestion, par son processus de décision démocratique, par la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition de ses revenus et par son ancrage territorial ou sectoriel.

Il ne faut pas confondre l'entreprise d'économie sociale avec l'organisme sans but lucratif qui n'exerce pas une activité marchande pour satisfaire des besoins du marché, comme une association sportive, une organisation syndicale. L'entreprise d'économie sociale est avant tout une entreprise qui exerce une activité marchande pour satisfaire des besoins particuliers du marché et qui vise aussi à améliorer les conditions sociales, économiques et environnementales dans une société.



entreprise d'économie sociale n. f.

anglais

social economy enterprise

63. environnement

Définition

Ensemble d'éléments physiques, chimiques et biologiques, en interaction avec des facteurs géographiques, économiques et sociaux, qui est susceptible d'influer sur les organismes, en particulier sur le bien-être, la santé ainsi que les activités de l'être humain, et qui peut, réciproquement, être influencé par celles-ci.

Notes

Le présent concept a trait aux relations complexes qui existent entre la nature et les sociétés. Le concept d'« environnement » est encore en mutation et continue de se préciser à mesure que la notion du [développement durable](#) s'étend et s'implante dans toutes les sphères de l'activité humaine.

Il ne faut pas confondre les notions d'« environnement » et d'« [écologie](#) ». En effet, *écologie* ne désigne pas un ensemble d'éléments, mais plutôt l'ensemble des relations que des éléments (en l'occurrence, les organismes vivants) peuvent avoir entre eux et avec leur milieu de vie, ainsi que la science qui étudie ces relations.



environnement n. m.

Le terme *environnement* est surtout employé, de nos jours, avec des sens qui ont apparemment subi l'influence de l'anglais et qui sont dorénavant intégrés au français. *Environnement* s'emploie également comme synonyme de [milieu naturel](#), dans le domaine de l'écologie.

anglais

environment

64. environnemental

Définition

Se dit d'une chose ou d'une action qui exerce un effet positif ou négatif sur l'état d'un [milieu naturel](#), de l'[environnement](#) en général.



environnemental adj.

L'adjectif *environnemental* ne s'emploie pas en parlant d'une personne. Il peut, par ailleurs, désigner d'autres concepts : « qui vise la [protection de l'environnement](#) ou qui en fait la promotion » et « qui concerne l'environnement ».

Par référence au présent concept, le terme *environnemental* est employé, par exemple, dans performance environnementale, *pollution environnementale*, *terrorisme environnemental* et *dommages environnementaux*.

anglais

environmental



65. environnemental

Définition

Qui concerne l'[environnement](#).



environnemental adj.

Pour désigner ce concept, l'adjectif *environnemental*, qui peut être remplacé par *de l'environnement*, est employé, par exemple, dans *sciences environnementales*, *gain environnemental*, *qualité environnementale*. Le terme *environnemental* peut aussi désigner les concepts de « qui exerce une action positive ou négative sur l'équilibre d'un [milieu naturel](#), de l'environnement en général » et de « qui vise la protection de l'environnement ou qui en fait la promotion ».

anglais

environmental

66. environnemental

Définition

Se dit d'une chose ou d'une action qui vise la [protection de l'environnement](#) ou qui en fait la promotion.

Notes

On considère souvent comme synonymes les adjectifs [écologique](#) et *environnemental*. Cependant, ces termes comportent une légère différence sémantique qui tient à la portée plus restreinte du mot *écologique*, qui s'applique surtout au [milieu naturel](#), par rapport à *environnemental*, qui peut faire référence à des considérations de nature autant biologique que sociale. Néanmoins, dans certains termes du domaine de la protection de l'environnement, ces adjectifs sont parfois employés sans distinction (par exemple, *fiscalité écologique* et *fiscalité environnementale*, [empreinte écologique](#) et *empreinte environnementale*).



environnemental adj.

L'adjectif *environnemental* ne s'emploie pas en parlant d'une personne.

L'adjectif *environnemental* peut également désigner d'autres concepts, notamment celui de « qui exerce une action positive ou négative sur l'équilibre d'un milieu, de l'environnement » ou encore celui, très large, de « qui concerne l'environnement ».

Par référence au présent concept, le terme *environnemental* est employé, par exemple, dans *loi environnementale*, *politique environnementale*, *norme environnementale*, *gestion environnementale*.

anglais

environmental

67. environnementaliste

Définition

Personne qui défend et promeut les valeurs et les idées liées à la protection d'un environnement sain par l'aménagement et l'orientation des activités humaines et du développement social, économique et industriel.



Notes

Dans la langue courante, *environnementaliste* et *écologiste* sont la plupart du temps employés comme des synonymes. Les distinctions entre les deux concepts ne sont pas faciles à cerner avec précision. On peut dire cependant que, d'une manière générale, l'écologiste propose des solutions plus radicales pour contrer les effets néfastes du développement socioéconomique sur l'environnement naturel, tandis que l'environnementaliste se veut plus conciliant.



environnementaliste n. m. ou f.

Le terme *environnementaliste* dérive du terme *environnement* (lui-même un emprunt sémantique à l'anglais), probablement sous l'influence de l'anglais *environmentalist*.

anglais

environmentalist

68. équité intergénérationnelle

Définition

Équité qui permet une juste répartition des coûts et des avantages des activités humaines entre les générations actuelles et les générations futures.

Notes

Il existe aussi l'*équité intragénérationnelle*.



équité intergénérationnelle n. f.

anglais

intergenerational equity

69. équité intragénérationnelle

Définition

Équité qui permet une juste répartition des coûts et des avantages des activités humaines entre les générations actuelles.

Notes

Il existe aussi l'*équité intergénérationnelle*.



équité intragénérationnelle n. f.

anglais

intragenerational equity



70. étiquetage écologique

Définition

Action d'attribuer à un produit une marque distinctive attestant qu'il est conforme à certains critères de réduction des atteintes à l'environnement.

Notes

Les matériaux utilisés dans la fabrication d'un produit, le fait qu'ils soient [biodégradables](#) ou d'origine biologique sont des exemples de critères sur lesquels se fonde l'étiquetage écologique.

Une [étiquette écologique](#) peut se présenter, par exemple, sous la forme d'un énoncé, d'un graphique, d'un symbole. Elle est jointe (imprimée, collée, attachée, etc.) à l'emballage d'un produit ou au produit lui-même.

L'étiquette écologique, qui constitue une forme particulière d'[étiquette environnementale](#), peut être autodéclarée ou attribuée par un organisme de certification.



étiquetage écologique n. m.

écoétiquetage n. m.

Les mots composés avec le préfixe *éco-* s'écrivent sans trait d'union, sauf lorsque ce préfixe est suivi d'un *i* ou d'un *u*.

anglais

ecolabelling

71. étiquetage environnemental

Définition

Action d'attribuer à un produit une marque distinctive comportant des informations relatives à ses effets sur l'[environnement](#) et visant à orienter le choix des consommateurs vers les produits portant le moins atteinte à l'environnement.

Notes

Cette marque peut constituer une attestation (autodéclarée ou approuvée par une tierce partie) que le produit répond à certains critères de réduction des atteintes environnementales ([étiquette écologique](#) ou [écoétiquette](#)) ou elle peut prendre la forme d'une fiche synthétique décrivant qualitativement ou quantitativement divers aspects environnementaux tels que la quantité de [gaz à effet de serre](#) produit pendant la fabrication du produit, la distance parcourue pour faire la distribution du produit, etc.

Une [étiquette environnementale](#) peut se présenter, par exemple, sous la forme d'un énoncé, d'un graphique, d'un symbole. Elle est jointe (imprimée, collée, attachée, etc.) à l'emballage d'un produit ou au produit lui-même.



étiquetage environnemental n. m.

anglais

environmental labelling

72. étiquette écologique

Définition

Marque distinctive apposée sur un produit, attestant qu'il est conforme à certains critères de réduction des atteintes à l'[environnement](#).



Notes

Les matériaux utilisés dans la fabrication d'un produit, le fait qu'ils soient [biodégradables](#) ou d'origine biologique sont des exemples de renseignements que l'on peut trouver sur une étiquette écologique.

Une étiquette écologique peut se présenter, par exemple, sous la forme d'un énoncé, d'un graphique, d'un symbole. Elle est jointe (imprimée, collée, attachée, etc.) à l'emballage d'un produit ou au produit lui-même.

L'étiquette écologique, qui constitue une forme particulière d'[étiquette environnementale](#), peut être autodéclarée ou approuvée par un organisme de certification.



étiquette écologique n. f.
écoétiquette n. f.

Les mots composés avec le préfixe *éco-* s'écrivent sans trait d'union, sauf lorsque ce préfixe est suivi d'un *i* ou d'un *u*.



label écologique n. m.
écolabel n. m.

Les termes *label écologique* et *écolabel* n'ont pas été retenus puisque *label* est un emprunt à l'anglais qui ne comble aucune lacune lexicale en français. Ce terme est toutefois légitimé en français européen, comme l'indique sa forte présence dans la documentation. En outre, l'Union européenne a adopté un règlement instituant une étiquette écologique officielle portant le nom d'« Écolabel européen ».

Les mots composés avec le préfixe *éco-* s'écrivent sans trait d'union, sauf lorsque ce préfixe est suivi d'un *i* ou d'un *u*.

anglais

ecolabel

73. étiquette environnementale

Définition

Marque distinctive apposée sur un produit, comportant des informations relatives à ses effets sur l'[environnement](#) et visant à orienter le choix des consommateurs vers les produits portant le moins atteinte à l'environnement.

Notes

Cette marque peut constituer une attestation (autodéclarée ou approuvée par une tierce partie) que le produit répond à certains critères de réduction des atteintes à l'environnement ([étiquette écologique](#) ou [écoétiquette](#)) ou elle peut prendre la forme d'une fiche synthétique décrivant qualitativement ou quantitativement divers effets environnementaux tels que la quantité de [gaz à effet de serre](#) produite pendant la fabrication du produit, la distance parcourue pour faire la distribution du produit, etc.

Une étiquette environnementale peut se présenter, par exemple, sous la forme d'un énoncé, d'un graphique, d'un symbole. Elle est jointe (imprimée, collée, attachée, etc.) à l'emballage d'un produit ou au produit lui-même.



étiquette environnementale n. f.

anglais

environmental label



74. évaluation de la conformité

Définition

Démonstration que des exigences spécifiées relatives à un produit, à un processus, à un système, à une personne ou à un organisme sont respectées.

✓ évaluation de la conformité n. f.

anglais

conformity assessment

75. externalité

Définition

Effet négatif ou positif de l'acte de production ou de consommation d'un agent économique sur un autre qui échappe à toute transaction sur le marché.

Notes

Par exemple, la pollution constitue une externalité négative, alors que l'amélioration du milieu de vie constitue une externalité positive. Lorsqu'on souhaite faire en sorte que les externalités soient prises en compte dans les transactions économiques, on parle d'internalisation des externalités.

✓ externalité n. f.
effet externe n. m.

anglais

externality
external effect

76. financement responsable

Définition

Opération consistant à procurer des fonds et pour laquelle les politiques, les programmes ou l'évaluation des demandes se caractérisent par l'intégration de critères environnementaux, sociaux et économiques.

✓ financement responsable n. m.
financement durable n. m.

Le terme *financement durable* peut également être employé pour désigner un financement qui se perpétue dans le temps, qui dure longtemps.

anglais

responsible financing

77. flux

Définition

Facteur ayant un effet sur un [capital](#) par la création d'une variation de l'état du stock entre deux moments de mesure de cet état.



Notes

Par exemple, pour la dimension « climat », liée au [capital naturel](#), l'[indicateur de développement durable](#) est la tendance des températures moyennes annuelles. La température constitue le stock mesuré, et les émissions de gaz à effet de serre correspondent à l'un des flux faisant varier ce stock.

✓ flux n. m.

anglais

flow

78. gaz à effet de serre

Définition

Gaz présent dans l'atmosphère, d'origine naturelle ou anthropique, qui absorbe et renvoie le rayonnement infrarouge en provenance de la surface terrestre.

Notes

La vapeur d'eau, le dioxyde de carbone, l'oxyde nitreux, le méthane et l'ozone sont les principaux gaz à effet de serre, lesquels contribuent au réchauffement planétaire par leur concentration accrue dans l'atmosphère.

✓ gaz à effet de serre n. m.
GES n. m.

anglais

greenhouse gas
GHG

79. gestion du cycle de vie

Définition

Mise en œuvre de la perspective du [cycle de vie](#) au sein d'une organisation, par l'utilisation de critères de décision tenant compte du cycle de vie des produits, des procédés et des services, en vue de réduire les effets négatifs environnementaux, sociaux et économiques de l'organisation.

Notes

La gestion du cycle de vie peut se faire au moyen de diverses approches du cycle de vie comme l'[analyse du cycle de vie](#), l'[analyse sociale du cycle de vie](#) et le calcul du coût total de propriété.

✓ gestion du cycle de vie n. f.
GCV n. f.

! management du cycle de vie n. m.

Le terme *management du cycle de vie*, bien qu'il soit souvent employé en France, n'a pas été retenu puisque *management* est un emprunt intégral à l'anglais qui ne comble aucune lacune lexicale en français.



anglais

life cycle management
LCM

80. gestion du risque

Définition

Ensemble des activités qui consistent à recenser les risques auxquels l'entité est exposée, puis à définir et à mettre en place les mesures préventives appropriées en vue de supprimer ou d'atténuer les conséquences d'un risque couru.

Notes

Parmi les mesures préventives destinées à atténuer les conséquences d'un risque, on peut mentionner la diversification, les couvertures, les assurances et les procédures de contrôle.

L'évaluation d'un risque peut être réalisée en tenant compte de facteurs environnementaux, sociaux et économiques.

Au cours des années 1950, le concept de « risk management » se limitait à la gestion des risques couverts par les assurances. Dans les années 1970, son champ s'est élargi à la prévention des pertes accidentelles d'exploitation. Depuis les années 1980, la gestion du risque est considérée comme une activité d'identification, de mesure et de maîtrise économique des risques menaçant l'actif et les revenus d'une organisation. Cette dernière acception n'est pas sans soulever quelques problèmes de frontière entre la gestion du risque et la gestion au sens strict.



gestion du risque n. f.
gestion des risques n. f.
gestion de l'exposition aux risques n. f.
gestion de risques n. f.



management des risques n. m.
management du risque n. m.

Bien que le terme anglais *management* ait été adopté par l'Académie française avec une prononciation francisée, l'Office québécois de la langue française ne recommande pas l'emploi de cet emprunt intégral à l'anglais qui n'ajoute rien de plus que les termes *gestion* et *administration*. C'est pourquoi les dérivés *management des risques* et *management du risque* n'ont pas été retenus.

anglais

risk management
venture management

81. gestion intégrée

Définition

Mode de gestion basé sur une approche systémique qui cherche à prendre en compte les facteurs environnementaux, sociaux et économiques d'un projet, et ses conséquences.



gestion intégrée n. f.



anglais

integrated management
integrated project management
IPM

82. gestion participative

Définition

Modalité de fonctionnement par laquelle les acteurs prennent une part plus ou moins importante au processus décisionnel par l'entremise de moyens variés.

Notes

Le degré de participation peut varier de la simple consultation à la participation active dans le processus décisionnel.



gestion participative n. f.

anglais

participative management

83. gouvernance

Définition

Manière d'orienter, de guider, de coordonner les activités d'un pays, d'une région, d'un groupe social ou d'une organisation privée ou publique.

Notes

La substitution de « gouvernance » à des concepts tels que « gouvernement » ou « gestion » est révélatrice d'une évolution significative dans l'exercice du pouvoir. La gouvernance se distingue du concept traditionnel de « gouvernement », qui reste associé dans la langue française à une forme organisée, rationnelle et cohérente du pouvoir. La gouvernance, par ailleurs, renvoie à un processus de coordination qui permet à l'exercice des pouvoirs politiques, économiques et administratifs de s'effectuer à tous les niveaux de la structure du système national, régional et local par différents acteurs disposant à des degrés divers de pouvoirs de décision. Elle se traduit donc concrètement par une participation accrue de la société civile organisée à l'élaboration des décisions et à leur mise en œuvre.



gouvernance n. f.

Le terme *gouvernance* désignait à l'origine la capacité de gérer efficacement toutes formes d'organisations et d'activités. Depuis, ce concept a donné lieu à un foisonnement de définitions, ce qui laisse supposer que toutes les activités humaines pourraient être objets de gouvernance. Sous des formes sans cesse renouvelées, la gouvernance est souvent présentée comme une panacée pour traiter tous les problèmes dont le règlement ne relève pas nécessairement des seuls pouvoirs publics.

anglais

governance



84. indicateur

Définition

Paramètre servant à mesurer l'état d'un phénomène ou le déroulement d'un processus à un moment donné dans une démarche de gestion.

✓ indicateur n. m.

anglais

indicator

85. indicateur de développement durable

Définition

Indicateur utilisé pour surveiller et mesurer les progrès réalisés, pour une dimension donnée d'un **capital** et pour une période et un territoire déterminés.

Notes

Dans l'approche par capitaux, préconisée par le gouvernement québécois pour faire le suivi de sa démarche de **développement durable**, chacun des cinq capitaux se décline en dimensions auxquelles sont associés des indicateurs de développement durable. Ces indicateurs ont pour fonctions l'aide à la décision et à la révision de politiques et de stratégies gouvernementales, l'information des citoyens, la mesure des changements et la comparaison avec d'autres entités.

✓ indicateur de développement durable n. m.
IDD

anglais

sustainable development indicator

86. indice de développement humain

Définition

Mesure composite qui évalue le niveau moyen de développement humain atteint par un pays selon l'espérance de vie, le niveau d'instruction et le niveau de vie.

Notes

Autrement dit, on évalue la longévité, l'alphabétisation et le produit intérieur brut.

L'indice de développement humain a été créé, en 1990, par le Programme des Nations unies pour le développement.

✓ indice de développement humain n. m.
IDH n. m.

anglais

Human Development Index
HDI



87. indice de progrès véritable

Définition

Indice qui relativise la valeur du produit intérieur brut, afin de tenir compte des bénéfices et des coûts réels des activités liées au développement sur un territoire donné.

Notes

Les bénéfices et les coûts dont tient compte l'indice de progrès véritable peuvent être de nature sociale, tel le bénévolat, ou de nature environnementale, tels les coûts engendrés par la pollution.



indice de progrès véritable n. m.

IPV n. m.

indice de progrès réel n. m.

IPR n. m.

On trouve aussi les formes moins fréquentes *indice du progrès véritable* et *indice du progrès réel*.

anglais

Genuine Progress Indicator

GPI

88. innovation sociale

Définition

Changement qui a été effectué par une organisation ou une communauté, dans son approche ou dans ses pratiques, en vue de favoriser le mieux-être des individus et des collectivités ou de trouver une solution à un problème social en sortant des pratiques courantes.



innovation sociale n. f.

anglais

social innovation

89. inventaire des émissions de gaz à effet de serre

Définition

Opération qui consiste à décrire et à mesurer les émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation et aux activités humaines, exprimées en tonnes d'équivalent en dioxyde de carbone.

Notes

L'inventaire des émissions de gaz à effet de serre peut être réalisé pour une personne, une entreprise, une ville, un pays. Les émissions provoquées par les transports, l'énergie utilisée ainsi que son origine, les gaz relâchés dans l'atmosphère par les divers procédés de productions des objets et de la nourriture consommés, etc., sont pris en considération dans cette approche.

- ✓ inventaire des émissions de gaz à effet de serre n. m.
inventaire des émissions de GES n. m.

anglais

greenhouse gas emissions inventory

90. investissement socialement responsable

Définition

Action d'investir des capitaux dans des sociétés en intégrant des critères extrafinanciers, liés à la responsabilité sociétale des entreprises.

Notes

Les critères liés à la responsabilité sociétale des entreprises sont des critères à caractère éthique, social, sociétal et environnemental. C'est par conscience sociale ou par nécessité morale que les entreprises appliquent ces critères et assument ainsi la responsabilité des conséquences que leurs activités entraînent pour la collectivité. Elles intègrent ces nouvelles considérations à leurs valeurs, à leur culture, à leurs prises de décision, à leur stratégie, à leurs activités commerciales et à leurs relations avec les parties prenantes.

Le placement à caractère éthique a fait place à l'investissement socialement responsable, voire à l'investissement socialement responsable et durable.

Il ne faut pas confondre l'investissement socialement responsable avec le placement socialement responsable. Le terme placement désigne le concept d'« affectation d'argent à l'achat de valeurs mobilières ou immobilières ». Le placement dit *socialement responsable* intègre les mêmes critères liés à la responsabilité sociétale des entreprises.

- ✓ investissement socialement responsable n. m.
ISR n. m.

anglais

socially responsible investing
SRI
socially conscious investing
socially conscience investing

91. logistique

Définition

Qui concerne les activités de transport, de gestion des stocks ou les différents moyens d'organisation d'un processus qui ont pour objet d'optimiser les [flux](#) matériels traités par une production.

- ✓ logistique adj.

anglais

logistic



92. logistique

Définition

Processus permettant d'assurer le flux efficace des matières premières, des produits en cours de fabrication, des produits finis et de l'information, du point d'origine au point de consommation, en passant par l'ensemble des points d'entreposage et des points de distribution.

Notes

La logistique est responsable de fournir les produits finis au bon moment, au bon endroit, au moindre coût et avec la qualité souhaitée. Elle ne s'occupe pas de la transformation des produits, activité qui relève de la production.

Le concept et le domaine d'application de la logistique changent avec le développement industriel. La logistique prend maintenant en compte tout le cycle de vie d'un produit. Pour certains spécialistes, elle recouvre même la phase du recyclage ou de la mise au rebut du produit fini.



logistique n. f.

anglais

logistics

93. logistique inverse

Définition

Processus de planification, d'implantation, de suivi et de contrôle qui vise à maximiser la création de valeur et l'emploi de procédés adéquats de traitement des flux inverses au moyen d'une gestion efficace des matières premières, des encours de production, des produits finis et de l'information pertinente, du point de consommation au point d'entrée dans la [chaîne logistique](#).



logistique inverse n. f.

logistique à rebours n. f.

logistique inversée n. f.

distribution inverse n. f.

Bien que les termes *logistique inverse*, *logistique à rebours*, *logistique inversée* et *distribution inverse* soient généralement synonymes, certains spécialistes considèrent que *logistique inversée* s'emploie spécifiquement dans le cas où un système de logistique existant est modifié pour accommoder le retour des marchandises.

anglais

reverse logistics

94. milieu naturel

Définition

Ensemble des conditions naturelles et biotiques au sein desquelles évoluent et se développent les organismes et auxquelles ils doivent s'adapter pour survivre et se perpétuer.



milieu n. m.
environnement n. m.
environnement naturel n. m.
milieu naturel n. m.

Le terme **environnement** est surtout employé, de nos jours, avec des sens qui ont apparemment subi l'influence de l'anglais et qui sont dorénavant intégrés au français. L'emploi du terme *environnement*, pour désigner le présent concept, est de plus en plus fréquent et tend à concurrencer celui de *milieu* et de *milieu naturel*, employés traditionnellement en **écologie**. Cette situation est probablement due au fait qu'*environnement* désigne également un concept très proche, mais plus large et lié aux préoccupations actuelles relatives au **développement durable**.

anglais

natural environment
environment

95. normalisation

Définition

Processus qui mène à la définition et à la mise en application de normes relatives à des produits, à des activités ou à leurs résultats, afin de répondre à des besoins d'uniformisation, de performance ou de qualité dans un domaine donné.



normalisation n. f.



standardisation n. f.

Le terme *standardisation*, parfois utilisé, sous l'influence de l'anglais, à la place du terme *normalisation*, n'a pas été retenu comme synonyme. En français, *standardisation* fait plutôt référence à la réduction du nombre de modèles d'une gamme de production. Lorsque le processus vise la définition et l'application de normes (techniques, commerciales, industrielles, etc.), il convient d'utiliser le terme *normalisation*.

anglais

standardization

96. norme

Définition

Ensemble de règles ou de spécifications relatives à des activités ou à leurs produits, établies par consensus de spécialistes et consignées dans un document approuvé par un organisme de normalisation, afin de garantir la qualité et la consistance dans un domaine d'application donné.



norme n. f.

En français, on distingue généralement la norme du standard, référentiel qui fait autorité dans son domaine d'application, mais qui n'émane pas d'un organisme de normalisation. Toutefois, dans les domaines autres que celui de la normalisation, ainsi que dans la langue courante, les deux termes sont parfois employés de façon interchangeable.



anglais

standard

Dans les domaines autres que celui de la normalisation, ainsi que dans la langue courante, la norme est parfois nommée *de jure standard* afin de la distinguer du standard (*de facto standard*). Dans ces contextes, *standard* est parfois alors employé pour désigner indifféremment la norme ou le standard.

97. norme internationale de comportement

Définition

Attente vis-à-vis du comportement d'une organisation en matière de responsabilité sociétale, procédant du droit coutumier international, de principes généralement acceptés de droit international, ou d'accords intergouvernementaux universellement ou quasi universellement reconnus.

Notes

Les accords intergouvernementaux comprennent les traités et les conventions.

Bien que le droit coutumier international, les principes généralement acceptés de droit international et les accords intergouvernementaux s'adressent avant tout aux États, ils expriment des objectifs et des principes auxquels toutes les organisations peuvent aspirer.

Les normes internationales de comportement évoluent dans le temps.



norme internationale de comportement n.
f.

anglais

international norm of behaviour

98. organisme de normalisation

Définition

Organisme à activités normatives reconnu au niveau national, régional ou international, dont l'une des principales fonctions, en vertu de ses statuts, est la préparation, l'approbation ou l'adoption de normes qui sont mises à la disposition du public.

Notes

Un organisme de normalisation peut également avoir d'autres fonctions principales.



organisme de normalisation n. m.

anglais

standards body



99. partie prenante

Définition

Individu ou groupe ayant un intérêt dans les décisions ou activités d'une organisation.

Notes

Il peut s'agir de parties prenantes internes (employés et leurs représentants) ou externes (clients, concurrents, actionnaires, fournisseurs, distributeurs, communautés locales, riverains, pouvoirs publics, financiers, banques, médias). Un individu ou un groupe d'individus peuvent faire partie simultanément de plusieurs catégories de parties prenantes.

Les domaines d'intérêt des parties prenantes peuvent concerner les aspects économiques, environnementaux et sociaux.



partie prenante n. f.

anglais

stakeholder

100. patrimoine culturel

Définition

Ensemble des richesses, des ressources culturelles appartenant à une communauté et transmissibles d'une génération à une autre.

Notes

Le patrimoine culturel peut englober des objets, des lieux, des savoirs, des coutumes, des pratiques, du matériel audiovisuel, etc.

Le concept de « patrimoine culturel » rejoint celui de « [patrimoine naturel](#) » dans la mesure où les paysages façonnés par l'humain et les sites archéologiques, entre autres, concernent les deux concepts et sont l'objet d'une certaine menace dans une perspective de conservation à long terme, notamment par les différents types de pollution.



patrimoine culturel n. m.

anglais

cultural heritage

101. patrimoine naturel

Définition

Patrimoine qui concerne les composantes écosystémiques caractéristiques d'un lieu, et qui font généralement l'objet de mesures de conservation.

Notes

Les composantes écosystémiques de ce patrimoine sont principalement animales et végétales, mais aussi géologiques (géomorphologie, fossiles, composition des sols, etc.), hydrographiques (geysers, eaux sulfureuses, chutes, lacs salés, etc.) et climatologiques (climat désertique, microclimat, etc.). Elles peuvent se trouver en milieu terrestre ou marin.



patrimoine naturel n. m.



anglais

natural heritage

102. perspective du cycle de vie

Définition

Prise en compte du [cycle de vie](#) des produits, des procédés et des services dans le processus de prise de décision individuelle ou organisationnelle, en vue d'une réduction de leurs effets négatifs sur l'environnement ou sur la société.



perspective du cycle de vie n. f.
approche du cycle de vie n. f.

[Approche du cycle de vie](#) peut également désigner chacune des méthodes structurées qui peuvent être utilisées pour évaluer les atteintes d'un produit, d'un procédé ou d'un service tout au long de son cycle de vie.



pensée du cycle de vie n. f.
pensée cycle de vie n. f.
approche cycle de vie n. f.

Les termes présents sur cette fiche sont tous des calques de l'anglais, mais ils ne sont pas tous acceptables. *Pensée cycle de vie* et *approche cycle de vie* n'ont pas été retenus car leur formation par l'apposition du nom composé *cycle de vie* est une structure morphosyntaxique marginale. Par ailleurs, la traduction de l'anglais *thinking* par *pensée* est boiteuse puisque ce mot ne rend pas correctement l'aspect actif de *thinking*.

anglais

life cycle thinking
life cycle approach
life cycle perspective
LCT

103. politique d'approvisionnement responsable

Définition

Politique par laquelle une organisation s'engage à tenir compte de critères de [développement durable](#) dans ses activités d'approvisionnement.

Notes

Au-delà des considérations habituelles comme le rapport qualité-prix et la disponibilité, une politique d'approvisionnement responsable intègre des critères environnementaux, sociaux et économiques, voire des principes éthiques qui peuvent notamment s'appliquer à la sélection des produits (recyclabilité, consommation énergétique, provenance, coût total de propriété) et des fournisseurs (performance environnementale, conditions de travail, développement socioéconomique local, gouvernance, respect du bien-être animal).

L'adoption d'une politique d'approvisionnement responsable s'inscrit souvent dans une démarche de responsabilité sociétale des entreprises.



politique d'approvisionnement responsable

n. f.

PAR n. f.

politique d'approvisionnement durable n. f.

politique d'acquisition responsable n. f.

politique d'acquisition durable n. f.



politique d'approvisionnement écoresponsable n. f.

politique d'achat responsable n. f.

politique d'achat durable n. f.

L'adjectif *écoresponsable* signifie « qui fait preuve ou qui témoigne d'une attitude responsable à l'égard de la protection de l'environnement ».

Contrairement à [responsable](#) et à [durable](#), il n'englobe pas les trois dimensions du développement durable (environnement, société et économie).

Les mots formés avec *éco-* s'écrivent généralement sans trait d'union.

Les termes *politique d'achat durable* et *politique d'achat responsable* ne sont pas privilégiés, car l'achat est une composante de l'approvisionnement. Qui plus est, le mot *achat* désigne l'action d'acquérir un bien, un droit, un service contre paiement. Or, dans le cadre d'un processus d'approvisionnement responsable, l'obtention de biens ou de services peut aussi se faire par la location, l'échange, le prêt ou le don.

anglais

responsible procurement policy

RPP

sustainable procurement policy

responsible purchasing policy

RPP

sustainable purchasing policy

responsible sourcing policy

sustainable sourcing policy

104. principe

Définition

Règle qui constitue une référence fondée sur des considérations et des valeurs qui servent à orienter une action ou une conduite.

Notes

La *Loi sur le développement durable* du gouvernement du Québec contient, par exemple, seize principes de développement durable.



principe n. m.

anglais

principle



105. principe d'accès au savoir

Définition

Principe de [développement durable](#) selon lequel les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable.

Notes

Les informations contenues sur cette fiche représentent la position du gouvernement du Québec qui est explicitée dans sa Loi sur le développement durable.



principe d'accès au savoir n. m.

anglais

access to knowledge principle

106. principe de partenariat et de coopération intergouvernementale

Définition

Principe de [développement durable](#) selon lequel les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique, en s'assurant que les actions entreprises sur un territoire prennent en considération leurs incidences à l'extérieur de celui-ci.

Notes

Les informations contenues sur cette fiche représentent la position du gouvernement du Québec qui est explicitée dans sa Loi sur le développement durable.



principe de partenariat et de coopération intergouvernementale n. m.

anglais

inter-governmental partnership and cooperation principle

107. principe de participation et d'engagement

Définition

Principe de [développement durable](#) selon lequel la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique.

Notes

Les informations contenues sur cette fiche représentent la position du gouvernement du Québec qui est explicitée dans sa Loi sur le développement durable.



principe de participation et d'engagement
n. m.

anglais

participation and commitment principle

108. principe de précaution

Définition

Principe de [développement durable](#) selon lequel lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement.

Notes

Les informations contenues sur cette fiche représentent la position du gouvernement du Québec qui est explicitée dans sa Loi sur le développement durable.



principe de précaution n. m.

anglais

precaution principle

109. principe de préservation de la biodiversité

Définition

Principe de [développement durable](#) selon lequel la [biodiversité](#) qui rend des services inestimables doit être conservée pour le bénéfice des générations actuelles et futures, le maintien des espèces, des [écosystèmes](#) et des processus naturels qui entretiennent la vie étant essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens.

Notes

Les informations contenues sur cette fiche représentent la position du gouvernement du Québec qui est explicitée dans sa Loi sur le développement durable.



principe de préservation de la biodiversité
n. m.

anglais

biodiversity preservation principle

110. principe de prévention

Définition

Principe de [développement durable](#) selon lequel en présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source.



Notes

Les informations contenues sur cette fiche représentent la position du gouvernement du Québec qui est explicitée dans sa Loi sur le développement durable.



principe de prévention n. m.

anglais

prevention principle

111. principe de production et de consommation responsables

Définition

Principe de [développement durable](#) selon lequel des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces derniers plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écoefficiente qui évite le gaspillage et optimise l'utilisation des ressources.

Notes

Les informations contenues sur cette fiche représentent la position du gouvernement du Québec qui est explicitée dans sa Loi sur le développement durable.



principe de production et de consommation responsables n. m.

anglais

responsible production and consumption principle

112. principe de protection de l'environnement

Définition

Principe de [développement durable](#) selon lequel, pour parvenir à un développement durable, la [protection de l'environnement](#) doit faire partie intégrante du processus de développement.

Notes

Les informations contenues sur cette fiche représentent la position du gouvernement du Québec qui est explicitée dans sa Loi sur le développement durable.



principe de protection de l'environnement n. m.

anglais

environmental protection principle



113. principe de protection du patrimoine culturel

Définition

Principe de [développement durable](#) selon lequel il importe d'assurer l'identification du [patrimoine culturel](#), sa protection et sa mise en valeur, pour le bénéfice des générations actuelles et futures, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent.

Notes

Les informations contenues sur cette fiche représentent la position du gouvernement du Québec qui est explicitée dans sa Loi sur le développement durable.



principe de protection du patrimoine culturel n. m.

anglais

protection of cultural heritage principle

114. principe de respect de la capacité de support des écosystèmes

Définition

Principe de [développement durable](#) selon lequel les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des [écosystèmes](#) afin d'en assurer la pérennité.

Notes

Les informations contenues sur cette fiche représentent la position du gouvernement du Québec qui est explicitée dans sa Loi sur le développement durable.



principe de respect de la capacité de support des écosystèmes n. m.

anglais

respect for ecosystem support capacity principle

115. principe de santé et de qualité de vie

Définition

Principe de [développement durable](#) selon lequel, puisque les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable, elles ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature.

Notes

Les informations contenues sur cette fiche représentent la position du gouvernement du Québec qui est explicitée dans sa Loi sur le développement durable.



principe de santé et de qualité de vie n. m.



anglais

health and quality of life principle

116. principe de subsidiarité

Définition

Principe de [développement durable](#) selon lequel les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité, en ayant le souci d'une répartition adéquate des lieux de décision afin de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernées.

Notes

Les informations contenues sur cette fiche représentent la position du gouvernement du Québec qui est explicitée dans sa Loi sur le développement durable.



principe de subsidiarité n. m.

anglais

subsidiarity principle

117. principe d'efficacité économique

Définition

Principe de [développement durable](#) selon lequel l'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement.

Notes

Les informations contenues sur cette fiche représentent la position du gouvernement du Québec qui est explicitée dans sa Loi sur le développement durable.



principe d'efficacité économique n. m.

anglais

economic efficiency principle

118. principe d'équité et de solidarité sociales

Définition

Principe de [développement durable](#) selon lequel les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'[équité intragénérationnelle](#) et d'[équité intergénérationnelle](#) ainsi que d'éthique et de solidarité sociales.



Notes

Les informations contenues sur cette fiche représentent la position du gouvernement du Québec qui est explicitée dans sa Loi sur le développement durable.

- ✓ principe d'équité et de solidarité sociales n. m.

anglais

social equity and solidarity principle

119. principe des 3RV-E

Définition

Principe d'action qui vise à assurer une saine gestion des matières résiduelles et qui, pour ce faire, privilégie, par ordre de priorité, la réduction, le réemploi, le recyclage, les formes autres de valorisation puis l'élimination de ces matières.

- ✓ principe des 3RV-E n. m.

3RV-E est formé à partir de l'initiale des mots *réduction*, *réemploi* (ou *réutilisation*), *recyclage*, *valorisation* et *élimination*.

À l'occasion, 3RV-E est utilisé au singulier : *le principe du 3RV-E*, *le 3RV-E*.

Le terme *principe des 3RV-E* est parfois écrit sans trait d'union.

- ! principe des 3RV n. m.
- ! principe des 4RV-E n. m.
- ! principe des 4RV n. m.

La notion d'« élimination » n'est pas toujours prise en compte dans la définition du concept, et une autre action s'y ajoute parfois, celle de la « récupération » ou, plus rarement, celle du « refus des produits non essentiels ou à usage unique ». Cela explique qu'on rencontre également dans l'usage les quasi-synonymes *principe des 3RV*, *principe des 4RV* et *principe des 4RV-E*, qui désignent sensiblement la même réalité.

Le terme *principe des 4RV-E* est parfois écrit sans trait d'union.

anglais

4R's principle
4R's

En anglais, la lettre *R* correspond le plus souvent à l'initiale des mots *reduce* (*at the source*), *reuse*, *recycle* et *recover* (ou *reclaim*). Toutefois, elle peut parfois correspondre à l'initiale des mots *refuse* ou *rethink*, *reduce at the source*, *reuse* et *recycle*. La notion d'« élimination », quant à elle, n'est pas prise en compte.

120. principe du pollueur-payeur

Définition

Principe de [développement durable](#) selon lequel les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci.



Notes

Le principe du pollueur-payeur a été adopté par l'OCDE en 1972.

Les informations contenues sur cette fiche représentent la position du gouvernement du Québec qui est explicitée dans sa Loi sur le développement durable.



principe du pollueur-payeur n. m.
principe pollueur-payeur n. m.
PPP n. m.

anglais

polluter pays principle
PPP
principle of the polluter paying
polluter paying principle

121. principes de développement durable

Définition

Principes qui permettent à l'Administration de mieux intégrer la recherche d'un [développement durable](#) dans ses sphères d'intervention, tout en contribuant à assurer la cohérence de l'action gouvernementale en ce domaine.

Notes

Les principes sont : la santé et la qualité de la vie, l'équité et la solidarité sociales, la protection de l'environnement, l'efficacité économique, la participation et l'engagement, l'accès au savoir, le [principe de subsidiarité](#), le partenariat et la coopération intergouvernementale, la prévention, la précaution, la protection du [patrimoine culturel](#), la préservation de la [biodiversité](#), le respect et la capacité de support des [écosystèmes](#), la production et la [consommation responsable](#), le pollueur-payeur et le principe d'internalisation des coûts.



principes de développement durable n. m.
pl.

anglais

sustainable development principles

122. production responsable

Définition

Mode de production de biens et de services qui tient compte des principes de respect à long terme de l'environnement physique, social et économique, ou qui satisfait à ceux-ci.

Notes

La production responsable se fait, par exemple, en optimisant l'utilisation des ressources ou en considérant le [cycle de vie](#) des produits et des procédés.



production responsable n. f.
production durable n. f.



production écoresponsable n. f.

Alors que le concept de « [responsable](#) » touche aux trois dimensions du [développement durable](#) (environnement, société et économie), le préfixe *éco-*, formé à partir de l'adjectif *écologique*, a un sens restreint et concerne davantage la dimension de l'environnement naturel. L'emploi du terme *écoresponsable* n'est donc pas indiqué pour désigner le présent concept. Il est néanmoins fréquemment utilisé dans la documentation et les publications gouvernementales.

Les mots composés avec le préfixe *éco-* s'écrivent sans trait d'union, sauf lorsque ce préfixe est suivi d'un *i* ou d'un *u*.

anglais

responsible production
sustainable production

123. protection de l'environnement

Définition

Ensemble des moyens mis en œuvre afin de préserver l'[environnement](#) des effets néfastes des activités humaines.



écologie n. f.
protection de l'environnement n. f.

Même s'il est plus ou moins accepté par certains [écologues](#), l'emploi du terme *écologie* comme synonyme de *protection de l'environnement* est difficilement critiquable, puisque c'est de cet emploi que découle aujourd'hui le sens de loin le plus connu et utilisé de l'adjectif *écologique* : « qui ne porte pas, ou que très peu, atteinte à la nature, à l'environnement naturel ».

Le terme *environnement* est souvent employé absolument avec le sens de « protection de l'environnement », par exemple dans une phrase telle que : *En matière d'environnement, nous privilégions l'utilisation de papier recyclé.*

anglais

environmental protection
environmental conservation
environmental control
environment conservation

124. rapport de développement durable

Définition

Rapport qui présente la performance à la fois financière, sociale et environnementale d'une organisation.



Notes

Le rapport de développement durable analyse l'exploitation d'une entreprise sous les aspects financier (viabilité), social (respect du personnel, des communautés touchées par les activités de l'organisation et du consommateur) et environnemental (respect de l'environnement).

Le terme anglais *triple bottom line reporting* désigne le fait de présenter le rapport de développement durable aux principaux intéressés.

- ✓ rapport de développement durable n. m.
- rapport de responsabilité sociétale n. m.
- rapport de responsabilité sociale n. m.

anglais

triple bottom line

125. recyclable

Définition

Qui peut être transformé de manière à être réintroduit dans un cycle de production pour la fabrication de nouveaux produits.

- ✓ recyclable adj.

L'adjectif *recyclable* se dit surtout d'un résidu qui peut être transformé en un autre produit, alors que *valorisable* est plus englobant et peut qualifier notamment ce qui peut être récupérable biologiquement (par compostage par exemple).

anglais

recyclable

126. reddition de comptes

Définition

Opération qui découle de l'obligation de répondre de l'exercice d'une responsabilité qui a été conférée à un ministère, à un organisme ou à une institution.

Notes

Dans l'administration publique québécoise, la reddition de comptes vise à démontrer l'adéquation entre la mission, le plan stratégique, les obligations législatives, les capacités organisationnelles et les résultats atteints.

- ✓ reddition de comptes n. f.
- reddition de compte n. f.
- reddition des comptes n. f.

anglais

accountability
performance reporting



127. rentabilité sociale

Définition

Retombées sociales des activités d'une organisation, qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie et au bien-être de la population.

Notes

Ces retombées sont évaluées, par exemple, en fonction de la création d'emplois, du soutien et du développement de la démocratie et de la citoyenneté, ou de l'accroissement de l'autonomisation des individus.



rentabilité sociale n. f.
rendement social n. m.

anglais

social return
social viability

128. responsabilité

Définition

Qualité d'une personne physique ou d'une personne morale, d'un comportement ou d'une activité qui tient compte de principes de respect à long terme de l'environnement physique, social et économique.

Notes

Le concept de « responsabilité », qui découle d'une volonté humaine, est à mettre en lien avec le concept de « [durabilité](#) », ce dernier correspondant à une finalité alors que le premier constitue un moyen de l'atteindre.



responsabilité n. f.
écoresponsabilité n. f.

Dans la langue courante, sous l'influence de l'anglais, le substantif *responsabilité* désigne « le fait de peser les conséquences de ses actes et de les assumer ». Le présent concept en est très proche mais, dans l'optique du développement durable, il englobe toute conséquence sociale, économique ou environnementale d'un acte.

Dans *écoresponsabilité*, le préfixe *éco-* concerne la prise en compte des trois aspects du développement durable (environnemental, social et économique). Il n'apporte donc pas de contenu sémantique nouveau par rapport à *responsabilité*. *Écoresponsabilité* est toutefois fréquemment employé, notamment pour insister sur l'aspect du développement durable, et possiblement pour éviter une éventuelle confusion avec les autres sens du mot *responsable*.

Les mots composés avec le préfixe *éco-* s'écrivent sans trait d'union, sauf lorsque ce préfixe est suivi d'un *i* ou d'un *u*.

anglais

responsibility



129. responsabilité élargie des producteurs

Définition

Approche selon laquelle certaines entreprises, généralement par obligation réglementaire, s'assurent de la gestion des produits qu'elles mettent sur le marché, au moment de leur postconsommation.

Notes

La gestion des produits peut être d'ordre physique (p. ex. : récupérer et recycler des restes de peinture) ou financier (p. ex. : assumer le coût du recyclage des restes de peinture).

La responsabilité élargie des producteurs s'appuie notamment sur le [principe du pollueur-payeur](#) et vise à susciter la conception de produits plus respectueux de l'environnement.



responsabilité élargie des producteurs n. f. *REP* est également l'abréviation de *responsabilité élargie du producteur*.
REP n. f.
responsabilité élargie du producteur n. f.

anglais

extended producer responsibility
EPR

130. responsabilité sociétale

Définition

Responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et de ses activités sur la société et sur l'environnement, se traduisant par un comportement éthique et transparent qui contribue au développement durable, y compris à la santé et au bien-être de la société; prend en compte les attentes des parties prenantes; respecte les lois en vigueur tout en étant en cohérence avec les normes internationales de comportement; est intégré dans l'organisation et mis en œuvre dans ses relations.

Notes

Les activités sont associées à des produits, des services et des processus.

Les relations correspondent aux activités de l'organisation au sein de sa sphère d'influence.



responsabilité sociétale n. f.
responsabilité sociale n. f.

anglais

social responsibility

131. responsable

Définition

Se dit d'une personne physique ou morale, d'un comportement ou d'une activité qui tient compte de principes de respect à long terme de l'environnement physique, social et économique.



Notes

Puisqu'il découle d'une volonté humaine, le concept « responsable » ne peut pas se dire d'un produit, d'un vêtement, d'un bâtiment, etc.; on les qualifiera plutôt de **durables**. Néanmoins, dans certains syntagmes désignant des comportements ou des activités humaines, *durable* et *responsable* sont synonymes (*production responsable* et *production durable*, *consommation responsable* et *consommation durable*, etc.).



responsable adj.

Dans la langue courante, sous l'influence de l'anglais, l'adjectif *responsable* se dit de quelqu'un « qui est réfléchi, qui pèse les conséquences de ses actes ». Le présent concept en est très proche, mais il est orienté vers le respect des principes de développement durable.



écoresponsable adj.

Les mots composés avec le préfixe *éco-* s'écrivent sans trait d'union, sauf lorsque ce préfixe est suivi d'un *i* ou d'un *u*.

Alors que le concept de « responsable » touche aux trois dimensions du développement durable (environnement, société et économie), le préfixe *éco-*, formé à partir de l'adjectif *écologique*, a un sens restreint et concerne davantage la dimension de l'environnement naturel. L'emploi du terme *écoresponsable* n'est donc pas indiqué pour désigner le présent concept. Il est néanmoins fréquemment utilisé dans la documentation et les publications gouvernementales.

anglais

responsible

132. stock de capital

Définition

Ensemble des éléments qui composent chacun des capitaux, considéré comme une quantité finie mesurée à un moment précis.

Notes

Dans la démarche québécoise de développement durable, le suivi des progrès se fait grâce à des indicateurs de développement durable qui mesurent les stocks de capitaux pour un certain nombre de dimensions. Par exemple, pour la dimension « forêt » du capital naturel, le volume de matière ligneuse par hectare de forêt productive constitue le stock mesuré, et la croissance ou la coupe des arbres correspondent à des **flux** faisant varier ce stock.



stock n. m.

stock de capital n. m.

anglais

stock

capital stock



133. substituabilité

Définition

Possibilité de pallier la disparition de ressources d'un **capital** donné par la production d'autres ressources provenant d'un ou de plusieurs autres capitaux.

Notes

Pour les tenants de la **durabilité faible**, la substituabilité entre les divers types de capitaux est parfaite. Par exemple, la perte de ressources du **capital naturel** est compensée par la création de ressources du **capital produit**. Pour les tenants de la **durabilité forte**, toutefois, les capitaux sont complémentaires et ne sont substituables que de façon limitée. Selon ce dernier principe, l'ensemble des éléments d'un capital qui ne sont pas substituables et dont la disparition constituerait une perte irréversible s'appelle le capital critique.



substituabilité n. f.

anglais

substitutability

134. système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre

Définition

Système par lequel un gouvernement impose aux entreprises des quotas qui limitent la quantité de **gaz à effet de serre** qu'elles peuvent produire, tout en leur offrant la possibilité de vendre leurs droits surnuméraires à d'autres entreprises ou de les accumuler.

Notes

Le système québécois de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (GES) s'inscrit dans les orientations de la Western Climate Initiative, regroupement dont l'objectif est d'élaborer des stratégies pour réduire les émissions de GES et dont le Québec, trois provinces canadiennes (Ontario, Manitoba et Colombie-Britannique) et sept États américains font partie.



système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre n. m.

système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES n. m.

système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre n. m.

système d'échange de quotas d'émission de GES n. m.

anglais

cap-and-trade system

carbon emission trading system

carbon allowance trading system



135. valorisable

Définition

Relatif au potentiel de réutilisation d'un résidu, d'un déchet, d'un produit usagé, soit aux fins de production énergétique ou de biodégradation, soit en vue de sa transformation pour la fabrication de nouveaux produits.

Notes

L'adjectif [recyclable](#) se dit surtout d'un résidu qui peut être transformé en un autre produit, alors que *valorisable* est plus englobant et peut qualifier notamment ce qui est récupérable biologiquement (par compostage par exemple).



valorisable adj.

anglais

recoverable

VOCABULAIRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Pour accéder à l'ensemble des vocabulaires de l'Office québécois de la langue française :
oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/dictionnaires/index_lexvoc.html.

Pour connaître les outils et les services linguistiques de l'Office :
vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/a-propos-de-la-vitrine-linguistique/offre-de-services-linguistiques.

Pour consulter les ressources de la Vitrine linguistique :
vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca.

Pour visiter le site de l'Office :
oqlf.gouv.qc.ca/accueil.aspx.

Abonnez-vous à nos infolettres



© Office québécois de la langue française, 2024

Office québécois
de la langue
française

Québec 